Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Ocean Indien
iotc ctoi

IOTC-2019-S23-13_rev1[F]

ÉTUDE DE PORTEE SUR LES DONNEES ET INDICATEURS SOCIOECONOMIQUES DES PECHERIES DE LA CTOI

PREPARE PAR : POSEIDON

A PROPOS DE CETTE REVISION

Le présent rapport révisé contient des informations supplémentaires à la section 3 sur l'Indonésie.

OBJECTIF

Soumettre à la Commission le projet d'étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI pour examen et potentielle action.

CONTEXTE

À sa 22ème session, la Commission a adopté la Résolution 18/09 qui détaillait les exigences relatives à une étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI.

Les objectifs de l'étude étaient de décrire les aspects économiques et sociaux des pêcheries, en ayant plus particulièrement à l'esprit les intérêts des États côtiers en développement, et identifier la disponibilité des données et indicateurs socioéconomiques qui décriraient les aspects économiques et sociaux des pêcheries des CPC respectives, y compris mais sans s'y limiter : la contribution socioéconomique aux pêcheries, la dépendance économique à l'égard des ressources halieutiques, les revenus des exportations, les conditions d'emploi et les interactions entre les segments des flottes, l'impact des locations des ressources halieutiques, y compris les accords de pêche avec des tiers, sur les économies locales en termes de revenus, d'investissements et d'emplois.

Les termes de référence généraux de cette étude sont présentés à l'Annexe 1 de la Résolution et le Secrétariat a été chargé de mettre en place le processus de recrutement d'un consultant ou d'un cabinet de conseil pour réaliser ces travaux. À cette fin, un appel d'offres a été diffusé par voie de Circulaire CTOI 2018-35, et à l'issue d'un processus d'évaluation concurrentielle, Poseidon Aquatic Resource Management a été sélectionné pour réaliser ces travaux.

L'étude de portée a été retardée en raison d'un démarrage tardif et des réponses des CPC plus lentes que prévu. Ainsi, la présentation attendue des projets de rapport à la Commission selon le calendrier proposé n'a pas été possible.

Toutefois, le rapport est désormais disponible et la Présidente de la CTOI a convenu qu'il serait utile d'accorder du temps aux consultants afin de présenter cette étude (comme demandé par la Commission en 2018). Tout retard à ce stade entraînerait la disponibilité d'informations additionnelles limitées pour l'analyse à l'avenir et retarderait simplement le processus portant sur les facteurs socioéconomiques au sein de la Commission d'une année supplémentaire.

RECOMMANDATION/S

Que la Commission:

a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2019–S23–23 qui comporte les résultats et recommandations de l'étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI.

b) **DÉTERMINE** s'il est nécessaire de mettre en place un Groupe de travail permanent sur les aspects socioéconomiques des pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI.

Étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI.

Projet de Rapport
mai 2019

POSEIDON
AQUATIC RESOURCE MANAGEMENT

Informations sur le rapport

Les opinions exprimées dans la présente étude sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément les points de vue du client de Poseidon. Le contenu de ce rapport ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans une référence explicite à la source.

Citation: Macfadyen, G. et Defaux, V. (2019). Étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI. Rapport produit par Poseidon Aquatic Resources Management Ltd pour la CTOI/FAO.

Client: Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)/FAO

Version: Projet de Rapport final

Réf du Rapport: 1489-REG/R/02/B

Date d'émission : Mai 2019

Remerciements: Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour l'aide apportée à cette étude par le personnel de la CTOI et de la FAO et par toutes les personnes des CPC qui ont répondu aux demandes de données et d'opinions soumises par le consultant.

Table des matières

1. Introduction 1

1.1 Objectif de ce document 1

1.2 Contexte et objectifs de l'étude de portée 1

2. Approche et méthodologie 4

2.1 Calendrier et phases de l'étude 4

2.2 Champ d'application et approche générale 4

2.3 Limites de l'étude de portée 6

3. Bénéfices économiques et sociaux des pêcheries thonières au sein des CPC de la CTOI 8

3.1 Bénéfices économiques 8

3.2 Bénéfices sociaux 15

4. Collecte (actuelle et potentielle) des données économiques et sociales au sein des CPC 18

4.1 Disponibilité des données 19

4.2 Opinions des CPC sur les mécanismes de gestion pour la collecte et la déclaration des données, le rôle de la CTOI et plus généralement sur l'élargissement de la collecte des données 23

5. Indicateurs socio-économiques potentiels 25

5.1 Indicateurs économiques 26

5.2 Indicateurs sociaux 32

5.3 Autres indicateurs socioéconomiques 36

5.4 Données et indicateurs sociaux et économiques dans d'autres organisations régionales 36

6. Conclusions et recommandations 40

6.1 Conclusions 40

6.2 Recommandations 41

Annexe A: Références et sources d'informations 42

Annex B: Questionnaire 43

Liste des tableaux

Tableau 1: Volumes de capture, prix estimés et valeurs des captures au bateau pour les espèces CTOI, 2017 10
Tableau 2: Valeurs des captures au bateau pour les espèces CTOI par nationalité des flottilles, 2017 (USD) 10
Tableau 3: Volumes d'exportation des espèces pélagiques des États côtiers de la CTOI (2013, tonnes) 13
Tableau 4: Données et indicateurs économiques de la flottille européenne de la CTOI (2016) 15
Tableau 5: Emploi de la flottille européenne de la CTOI (2016) 16
Tableau 6: Captures et population des CPC (2017) 17
Tableau 7: Indicateurs socio-économiques potentiels 27
Tableau 8: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs économiques 30
Table 9: Indicateurs sociaux potentiels 33
Tableau 10: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs sociaux 35

Liste des figures

Figure 1: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs économiques 31
Figure 2: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs sociaux 35

Acronymes

CAF	Coût, Assurance, Fret
CCR	Centre Commun de Recherche
CECAF	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CGPM	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
CNCP	Partie coopérante non-contractante
CP	Partie Contractante
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CSTEP	Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
DCF	Cadre de collecte des données (de l'UE)
EBFM	Gestion des pêches basée sur les écosystèmes
ETP	Équivalent Temps Plein
FFA	Agence des pêches du forum
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
kW	Kilowatt
LL	Palangre
MCG	Mesures de conservation et de gestion
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAN-INN	Plan d'Action National visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PCP	Politique Commune de la Pêche
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA	Parties à l'Accord de Nauru
PS	Senne
SCRS	Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (de l'ICCAT)
SFPA	Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable
SMART	Spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis
TAAF	Terres Australes et Antarctiques Françaises
TB	Tonnes brutes
UE	Union Européenne
VAB	Valeur Ajoutée Brute
WCPFC	Commission de la Pêche dans le Pacifique Central et Occidental
WIO	Océan Indien occidental

1. Introduction

1.1 Objectif de ce document

Ce document est le résultat d'une mission réalisée par Poseidon Aquatic Resource Management Limited (www.consult-poseidon.com) visant à une « Étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI ».

Ce document :

1. Présente le contexte de l'étude de portée et explique pourquoi elle est nécessaire (Section 1.2).
2. Décrit l'approche et la méthodologie adoptées en ce qui concerne le champ d'application de l'étude et la collecte des données et des indicateurs (Section 2).
3. Présente des données contextuelles sur la contribution socioéconomique des pêcheries thonières au sein des Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC) de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) (Section 3).
4. Montre dans quelle mesure les CPC collectent/ne collectent pas plusieurs différentes données, et lorsqu'elles ne les collectent pas, si elles seraient disposées à le faire. Elle fournit également des informations sur l'opinion des CPC quant au rôle que pourrait jouer la CTOI dans la collecte des données et à la fréquence/l'utilisation des données transmises (Section 4).
5. Propose de possibles indicateurs socioéconomiques utiles et indique ce qu'en pensent les CPC (Section 5).
6. Donne des exemples de données socioéconomiques actuellement collectées par d'autres organisations régionales (Section 5.4).
7. Tire des conclusions et formule des recommandations (Section 6).

[Un résumé exécutif sera inclus dans la version finale du présent rapport à la suite des commentaires de la Commission de la CTOI en mai].

1.2 Contexte et objectifs de l'étude de portée

La CTOI est une organisation internationale chargée de la gestion des thons et espèces apparentées dans l'Océan Indien. Elle promeut la coopération entre ses CPC en vue d'assurer, grâce à un aménagement approprié, la conservation et l'utilisation optimale des stocks couverts par l'Accord portant création de l'organisation et de favoriser le développement durable des pêcheries basées sur ces stocks.

À sa 22ème session, la Commission a adopté la Résolution 18/09 qui :

1. convenait des termes de référence pour une étude de portée des aspects socioéconomiques des pêcheries de la CTOI.
2. chargeait le Secrétariat de la CTOI de mettre en place le processus de recrutement d'un consultant ou d'un cabinet de conseil pour présenter cette étude de portée.
3. convenait que ses CPC devraient coopérer avec le consultant chargé de l'étude.

La Résolution prévoyait, en outre, que la Commission examinerait les résultats de l'étude de portée et déterminerait, à sa 23ème Session en 2019, si un Groupe de Travail permanent sur les aspects socioéconomiques des pêcheries de la zone de compétence de la CTOI devrait être établi.

Les éléments qui sous-tendent et justifient la nécessité de cette étude sont les suivants :

- L'Article V de l'Accord portant création de la CTOI[1]. Cet Article énonce les objectifs, les fonctions et les responsabilités de la Commission, notamment : i) « promouvoir la coopération entre ses Membres en vue d'assurer, grâce à un aménagement approprié, la conservation et l'utilisation optimale des stocks» ; ii) « suivre en permanence … d'autres données utiles pour la conservation et l'aménagement des stocks » ; et iii) « suivre les aspects économiques et sociaux des pêcheries fondées sur les stocks couverts par le présent accord, en ayant plus particulièrement à l'esprit les intérêts des États côtiers en développement ».
- L'Article IV de l'Accord requiert que la Commission suive « les aspects économiques et sociaux des pêcheries fondées sur les stocks couverts par le présent accord, en ayant plus particulièrement à l'esprit les intérêts des États côtiers en développement ».
- La volonté de la Commission d'évoluer vers une approche davantage axée sur la gestion des pêches basée sur les écosystèmes (EBFM), comme souligné dans le rapport de la 20ème Session du Comité Scientifique de la CTOI[2]. Cette Session a noté que l'élaboration de fiches informatives sur les écosystèmes est une première étape du développement de l'approche d'EBFM, et qu'une des conditions des fiches informatives serait un processus visant à développer et suivre des indicateurs simples puis de les associer aux mesures et objectifs de gestion.
- L'approche d'EBFM reconnait qu'il est nécessaire de maintenir les ressources écosystémiques pour leur utilisation durable, tout en reconnaissant que les êtres humains font partie intégrante du processus. Ainsi, l'EBFM traite non seulement de toutes les conséquences écologiques de la pêche et des exigences liées à la durabilité environnementale mais également, explicitement, des implications socioéconomiques (bonnes et mauvaises) générées par la gestion et les arrangements institutionnels en lien avec la pêche.
- L'objectif de la Commission de maintenir les stocks à perpétuité et avec une forte probabilité, à des niveaux pas inférieurs à ceux qui sont capables de produire leur production maximale équilibrée eu égard aux facteurs écologiques et économiques pertinents, y compris les besoins particuliers des pays en développement dans la zone de compétence de la CTOI.

Les objectifs de l'étude de portée découlent des tâches énoncées dans les TdR, à savoir :

1. Décrire les aspects économiques et sociaux des pêcheries, en ayant plus particulièrement à l'esprit les intérêts des États côtiers en développement, et identifier la disponibilité des données et indicateurs socioéconomiques qui décriraient les aspects économiques et sociaux des pêcheries des CPC respectives, y compris mais sans s'y limiter : la contribution socioéconomique aux pêcheries, la dépendance économique à l'égard des ressources halieutiques, les revenus des exportations, les conditions d'emploi et les interactions entre les segments des flottes, l'impact des locations des ressources halieutiques, y compris les accords de pêche avec des tiers, sur les économies locales en termes de revenus, d'investissements et d'emplois.
2. Évaluer et documenter les données socioéconomiques sur les pêcheries de la CTOI qui ont été, et sont actuellement, collectées par les CPC ou d'autres organisations et qui relèvent du domaine public.
3. Évaluer et documenter les données socioéconomiques sur les pêcheries de la CTOI

[1] http://www.fao.org/fishery/docs/DOCUMENT/iotc/Basic/IOTCA_E.pdf
[2] https://www.iotc.org/documents/report-20th-session-iotc-scientific-committee

qui ont été, et sont actuellement, collectées par les CPC ou d'autres organisations mais qui ne relèvent pas du domaine public, dans la mesure du possible dans le cadre de la législation nationale.

4. Évaluer a) s'il est possible de collecter les données et si elles peuvent être uniformément collectées et b) s'il serait pertinent de calculer les indicateurs proposés. Cette évaluation devrait inclure, dans la mesure du possible, une discussion sur les données en elles-mêmes, leur qualité, les périodes temporelles et les taux de couverture.
5. Formuler des recommandations sur les indicateurs en tenant compte des données disponibles. Formuler des recommandations sur les exigences en matière de données et leur harmonisation.
6. Formuler des recommandations sur la gestion et la déclaration des données et les frais y afférents pour la CTOI.

2. Approche et méthodologie

Résumé de l'approche et de la méthodologie

1. L'approche graduelle adoptée pour l'étude a consisté en une phase de planification, une phase de collecte des données et une phase d'analyse et de communication. L'étude a été réalisée de janvier à juillet 2019.
2. La méthodologie choisie pour l'étude a été présentée dans une note initiale préparée dans le cadre de la phase de planification, et identifiée par les consultants et le Secrétariat de la CTOI comme étant adéquate afin d'aborder les termes de référence.
3. L'étude a porté sur les données et indicateurs potentiels concernant spécifiquement les espèces relevant du mandat de la CTOI et sur les contributions socioéconomiques imputables aux captures réalisées dans l'Océan Indien.
4. Un questionnaire (disponible en anglais et en français) a été utilisé pour recueillir l'opinion des CPC sur un ensemble de questions en lien avec les données et les indicateurs et solliciter les données lorsque elles sont collectées. En vue de tenter d'obtenir des données additionnelles, des sources secondaires ont été utilisées et des contacts ont été maintenus avec d'autres projets en cours.
5. Faisant suite à plusieurs demandes et rappels, dix-sept questionnaires complétés ont été retournés aux consultants, servant de base aux conclusions, aux résultats et aux recommandations du présent rapport.

2.1 Calendrier et phases de l'étude

L'étude s'est divisée en trois phases comme suit :

Phase de planification (janvier-février 2019) : Cette phase visait à la planification de fond et à appréhender de forme concertée et documentée avec la CTOI les arrangements détaillés et les outils méthodologiques pour l'étude, ainsi que la forme/le contenu des résultats à soumettre. La phase de planification a donné lieu à une note initiale (qui n'était pas explicitement requise par les TdR) qui a servi de base méthodologique pour la réalisation de l'étude, et incluait le questionnaire à adresser aux CPC (*cf.* Annexe B:).

Phase de collecte de données (mars-avril 2019) : Cette phase incluait une collecte de données documentaire pour répondre aux TdR. La collecte des données a impliqué des contacts avec les CPC, avec des personnes travaillant sur d'autres projets pertinents ainsi des recherches sur internet. Enfin et surtout, un questionnaire (disponible en anglais et français) a permis de recueillir les commentaires des CPC en ce qui concerne : a) la disponibilité des données et b) l'opinion des CPC sur l'élargissement de la collecte des données actuelle, les indicateurs socioéconomiques potentiels et les mécanismes de collecte/gestion des données.

Phase d'analyse et de communication (mai-juillet 2019) : Cette phase était axée sur les travaux d'analyse et d'évaluation suivant la collecte des données, y compris la création d'une base de données Excel dans laquelle toutes les réponses au questionnaire ont été saisies pour en faciliter l'analyse, ainsi que l'analyse d'autres rapports et jeux de données. L'analyse réalisée a permis de tirer de nombreuses conclusions et de développer des recommandations pour examen par la Commission de la CTOI à sa réunion qui se tiendra en Inde en juin 2019.

2.2 Champ d'application et approche générale

Le champ d'application et l'approche de l'étude décidés dans la note initiale étaient les suivants.

En ce qui concerne son champ d'application, l'étude se limitait dans toutes les tâches :

i) aux espèces relevant du mandat de la CTOI (désignées collectivement les thons et espèces apparentées).

ii) aux captures réalisées dans l'Océan Indien /la zone de compétence de la CTOI. Ce point était capital en vue de développer le questionnaire utilisé pendant l'étude (voir ci-dessous) car les questions devaient être formulées avec soin pour se rapporter spécifiquement aux thons capturés dans l'Océan Indien.

L'étude a couvert 32 des 33 CPC. Les pays suivants ont été inclus (* signifie CNCP) : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France[3], Inde, Indonésie, Iran, Japon, Kenya, Corée, Liberia*, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Sénégal*, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Afrique du sud, Soudan, Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni[4]. En raison de l'instabilité politique au Yémen, il n'a pas été possible de collecter les données requises pour cette Partie contractante qui n'a pas été incluse dans l'étude.[5]

Lors de l'examen de l'équilibre des informations provenant des CPC, d'autres projets et d'autres sources secondaires sous forme de rapports, l'étude s'est centrée essentiellement, mais pas exclusivement, sur les interactions avec les points de contact pour l'étude identifiés dans chaque CPC en vue de collecter les données et informations, plutôt que d'utiliser des sources secondaires ou d'autres projets. En effet, les sources d'informations secondaires ou les autres projets qui comportent les données pertinentes reposent généralement sur les données des CPC en elles-mêmes. Les CPC sont très certainement les plus à même de détenir les données les plus actualisées sur les thonidés. Néanmoins, les sources d'informations secondaires et d'autres projets ont été passés en revue, lorsqu'ils étaient disponibles, et ont apporté certains renseignements utiles.

L'étude a établi une claire distinction dans son approche entre : i) les indicateurs et ii) les données. Les indicateurs sont une mesure ou une valeur décrivant quelque chose et doivent avoir des unités de mesure. Les données sont ce qui peut être utilisé pour générer des indicateurs et sont nécessaires si les indicateurs doivent être mesurables.[6] Il est donc logique d'adopter une approche interactive des données et des indicateurs. D'une part, il était important de comprendre toutes les données qui étaient disponibles pour étayer le choix des indicateurs pouvant être générés à partir de celles-ci. Cependant, en recherchant quelles données sont (ou pourraient être) disponibles, le questionnaire adressé aux CPC informait aussi *a priori* des indicateurs potentiels qui pourraient être utiles et des données nécessaires pour les générer, afin de s'enquérir auprès des CPC de la réelle disponibilité de ces données.

L'approche adoptée pour les indicateurs part du principe qu'ils doivent être « SMART » (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis) et que par rapport aux besoins de la CTOI et des CPC ils devraient :

- être basés sur les données actuellement ou théoriquement disponibles à des fins de collecte et de soumission par toutes (ou du moins par la plupart) les CPC ;
- être simples mais robustes, avec les données et les indicateurs renforcés par des

[3] Répondant au titre de ses territoires non-UE seulement : Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).
[4] Répondant au titre de ses territoires non-UE seulement.
[5] Il est à noter que la Guinée, qui était membre de la CTOI, ne fait plus partie de l'organisation.
[6] Le point 1 des TdR inclut une liste qui est un ensemble i) de données (revenu des exportations, conditions d'emploi et interactions entre les segments des flottilles, revenus des accords de pêche, emplois, investissements) et ii) d'indicateurs (contribution socioéconomique aux pêcheries, dépendance économique à l'égard des ressources halieutiques, impact des locations des ressources halieutiques).

définitions, pour s'assurer que les données soumises par les CPC, et les indicateurs générés à partir de celles-ci, soient directement comparables ;

- être adaptés pour être en mesure de documenter les discussions et de parvenir à un accord sur de potentielles MCG, la gestion durable des pêches et l'EBFM ; et
- reconnaître les implications pour les CPC quant à la charge administrative incombant aux gouvernements ou au secteur privé pour générer et soumettre les données requises pour ces indicateurs.

Une liste de possibles indicateurs (abordés dans le détail par la suite) a été élaborée durant la phase de planification pour commentaires des CPC quant à leur utilité et viabilité. Elle incluait les indicateurs qui étaient considérés comme revêtant une importance potentielle *en termes de prise de décision de gestion par la CTOI*.

2.3 Limites de l'étude de portée

Les TdR de l'étude et la méthodologie proposée dans la note initiale supposaient que les CPC participeraient activement et répondraient en temps opportun aux demandes d'information des consultants. En effet, la note initiale précisait que l'absence de réponse des CPC aux demandes de données représentait le plus grand risque pour la présentation fructueuse des résultats de l'étude.

Par voie de Circulaire CTOI 2018-51 (en date du 17 décembre 2018), la Commission informait les CPC que l'étude avait été confiée à Poseidon et sollicitait leur coopération à ce titre, en communiquant, en premier lieu, un point de contact pour l'étude avant le 31 décembre. Huit CPC ont alors procédé de la sorte.

Les consultants ont envoyé un rappel le 17 janvier 2019 et un point de contact a été communiqué par 7 autres CPC fin janvier.

Le 25 février (le 5 mars pour les pays francophones), un questionnaire a été adressé aux CPC en leur demandant de bien vouloir le remplir avant le 15 mars (le 22 mars pour les pays francophones). Le questionnaire demandait des renseignements visant à savoir si plusieurs données étaient disponibles, et dans le cas contraire si elles pourraient être obtenues, et sollicitait l'opinion des CPC sur de possibles indicateurs et mécanismes de collecte de données.

Pour les CPC ayant communiqué un point de contact pour l'étude, le questionnaire a été adressé aux personnes concernées. Pour les CPC n'ayant pas fourni de point de contact, les consultants ont envoyé le questionnaire aux chefs de délégation des CPC de la CTOI (d'après une liste de contacts fournie par le Secrétariat de la CTOI).

Faisant suite à trois emails de rappel et à un prolongement du délai imparti pour retourner le questionnaire, 17 CPC ont soumis le questionnaire complété à la clôture de la phase de collecte de données à la fin avril/début mai 2019.

Les conclusions incluses dans le présent rapport sur les opinions des CPC se basent donc sur les 17 CPC qui ont choisi de participer à l'étude[7].

Comme indiqué dans la section suivante, la gamme des données collectées par les CPC est généralement limitée voire non adaptée[8]. Les consultants ont écrit aux CPC ayant retourné le questionnaire en leur demandant si les données qu'elles avaient indiquées étaient disponibles

[7] Les CPC ayant retourné les questionnaires étaient : Australie, Bangladesh, UE, France, Indonésie, Japon, Kenya, Corée, Madagascar, Maldives, Mozambique, Oman, Sénégal, Seychelles, Sri Lanka, Soudan, RU.
[8] Certaines CPC n'ont pas de secteur de capture de thons (par ex. Bangladesh), pas de navire de pêche étranger pêchant dans leurs eaux (par ex. Maldives, Indonésie), pas de ports (par ex. terres australes françaises) ou pas d'activité commerciale (par ex. RU).

mais seules 3 CPC les ont soumises (ne fournissant que des données partielles).

Les TdR de cette étude suggéraient également de prendre contact avec certains projets en cours et de potentielles sources de données, à savoir :

- Le projet pilote de l'Overseas Fisheries Cooperation Foundation (OFCF) du Japon qui s'intéresse à l'aspect socioéconomique des pêches
- La Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies https://uneca.org/
- L'Initiative de surveillance socioéconomique mondiale pour la gestion des côtes (SocMon) http://www.socmon.org/default.aspx
- Les Partenariats des océans pour la pêche durable et la conservation de la biodiversité http://www.fao.org/in-action/commonoceans/projects/ocean-partnerships/en/
- L'objectif 14.7 des Objectifs de développement durable (SDG) du Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN) http://unsdsn.org/ et http://indicators.report/targets/14-7/

Des contacts ont été établis avec ces sources, s'avérant extrêmement limités/d'aucune utilité en ce qui concerne la soumission de données permettant de décrire les aspects économiques et sociaux des pêcheries thonières des CPC, en raison du champ d'application de leurs activités ou du stade d'avancement des travaux en cours.

Ainsi, plusieurs autres sources de données possibles ont été recherchées pour permettre de traiter le point 1 des TdR et étayer de façon plus générale l'étude de portée. Ces sources incluaient :

- Le projet « SWIOFish » de la Banque Mondiale
- Le projet de la FAO « Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles : La contribution de la pêche artisanale au développement durable »
- FAO FishstatJ
- Les travaux de l'International Pole & Line Foundation
- Le site web de l'UE/DG MARE Bookshop pour les rapports d'évaluations des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable de thons (SFPA)
- Le Recueil des Statistiques économiques et de développement de la FFA (Agence des pêches du forum) (2017)
- La base de données des captures de la CTOI : http://iotc.org/sites/default/files/documents/2018/10/IOTC-2018-WPTT20-DATA03b_-_NC_scenario2_0.zip

Toutefois, dans l'ensemble, l'utilisation des données issues de ces sources était limitée pour pouvoir décrire exhaustivement la contribution socioéconomique actuelle des pêcheries de thon au sein des CPC de la CTOI. C'est pourquoi les informations incluses à la Section 3 du présent rapport sont fragmentaires et plus limitées que ce qu'auraient souhaité les consultants.

3. Bénéfices économiques et sociaux des pêcheries thonières au sein des CPC de la CTOI

Principales conclusions

1. La disponibilité de données exactes et complètes pour déterminer la contribution socioéconomique des pêcheries thonières dans l'Océan Indien pour les CPC est extrêmement limitée.
2. Les principaux bénéfices économiques proviennent des éléments suivants :
   - i) Les contributions nationales au Produit Intérieur Brut, la balance des paiements et les devises.
   - ii) Les recettes pour les gouvernements générées par les droits de licences versés par leurs propres navires et les navires de pays tiers (dans le cas des États côtiers) et les paiements de droits d'accès.
   - iii) Les bénéfices des propriétaires d'entreprises du secteur de la capture, d'entreprises d'approvisionnement/d'intrants en amont et d'entreprises de transformation/commercialisation/exportation en aval.
   - iv) Les revenus des travailleurs du secteur de la capture et des secteurs en amont et en aval.
3. Pour le secteur de la capture, la valeur au bateau des espèces sous mandat de la CTOI était de l'ordre de 4,76 milliards USD en 2017. Les contributions au PIB des entreprises d'approvisionnement en amont et des entreprises de transformation/commercialisation en aval pourraient être, au moins, du même ordre de grandeur.
4. Les principaux bénéfices sociaux proviennent des éléments suivants : i) l'emploi dans le secteur de la capture et dans les secteurs en amont et en aval ; et ii) les contributions à la sécurité alimentaire. Sans tenir compte de l'exportation des captures de thons, les prises de thons et d'espèces apparentées théoriquement disponibles pour la consommation alimentaire totalisaient 1,8 million de tonnes en 2017.

[*La Section 3 pourrait être actualisée dans la version finale du rapport en fonction de la disponibilité d'un plus grand nombre de données*]

3.1 Bénéfices économiques

Les pêcheries thonières dans l'Océan Indien contribuent de multiples façons à l'économie des CPC, comme discuté ci-après. Comme il a été mentionné précédemment, il existe très peu de jeux de données disponibles couvrant exhaustivement ces questions pour toutes les CPC. Les informations fournies ci-dessous sont donc forcément incomplètes et ne sont pas exhaustives en termes de couverture pour toutes les CPC. Les principales sources utilisées incluent les jeux de données de la FAO, certaines données limitées soumises par les CPC, les rapports d'évaluation des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable de

thons (SFPA)[9] et l'analyse conduite par les consultants. Les chiffres limités soumis permettent toutefois de mettre en évidence l'importance de la filière du thon et des bénéfices économiques issus des captures de thons réalisées dans l'Océan Indien.

Contributions nationales au Produit National Brut, balance des paiements et recettes en devises

Les données relatives aux contributions spécifiques du thon au Produit Intérieur Brut (PIB) des CPC ne proviennent pas d'une source unique ou ne couvrent pas toutes les CPC mais certaines informations sont disponibles. Aux Seychelles, la capture et la transformation de thons a été estimée à 38,8 millions USD en 2017, soit 2,6% du PIB[10], alors qu'à Maurice la contribution du thon au PIB représente près de 1,4% du PIB[11]. Aux Maldives, la contribution du secteur de la pêche (presque entièrement basé sur le thon) au PIB est estimée à 4,7% pour 2017[12].

Pour fournir des chiffres plus complets au niveau régional concernant la contribution du secteur de la capture au PIB, les consultants ont eu recours aux captures par CPC et espèce[13] de la CTOI, associées aux données sur les prix pour 2017, disponibles auprès de Atuna.com et de l'Agence des pêches du forum (FFA), en vue d'estimer la valeur au bateau des débarquements de thons et d'espèces apparentées dans les CPC. Cette analyse doit être interprétée avec prudence étant donné que les prix moyens utilisés par espèce ne sont qu'une « idée approximative » basée sur des prix provenant de sources limitées[14] et que les prix utilisés sont regroupés pour les méthodes de pêche et les formes de produit sans tenter de pondérer les prix pour chaque CPC, d'après les captures réalisées par différentes méthodes de pêche et pour différents produits (par ex. frais, congelé). En outre, l'utilisation des données d'importation pourrait gonfler légèrement les prix réellement payés aux navires car ils ne tiennent pas compte du CAF (Coût de transport, Assurance, Fret). Compte tenu de la nature marchande des thons, on pourrait cependant supposer que les prix utilisés sont généralement représentatifs des prix obtenus par les navires débarquant les thons capturés dans l'Océan Indien.

Si l'on prend en compte toutes les captures d'espèces relevant du mandat de la CTOI, la valeur au bateau/à la première vente des captures est estimée à 4,76 milliards USD en 2017.

[9] https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/international/agreements_en ou https://publications.europa.eu/en/home
[10] Union Européenne, 2019 (sous presse)
[11] COFREPECHE *et al*, 2015
[12] Ministère des Pêches, des Ressources Marines et de l'Agriculture, 2019 (projet)
[13] http://iotc.org/sites/default/files/documents/2018/10/IOTC-2018-WPTT20-DATA03b_-_NC_scenario2_0.zip
[14] Prix moyens des espèces basés sur les données suivantes : Albacore : prix des Seychelles, prix des importations de la Thaïlande et prix au port du Japon pour l'albacore capturé par les senneurs, et prix des importations de produits frais et congelés du Japon et prix des importations de produits congelés des États-Unis pour l'albacore capturé à la palangre. Listao : prix des Seychelles, prix des importations de la Thaïlande, prix au port du Japon, et prix au port des Philippines, tous ces prix pour le poisson capturé à la senne, et prix au port du Japon pour le poisson capturé à la canne. Germon: prix des importations de produit congelé de la Thaïlande, du Japon et des États-Unis. Espadon (utilisé pour tous les poissons porte-épée) : prix des importations de produit frais et congelé du Japon et prix des importations de produit frais et congelé des États-Unis. Dans le cas du thon rouge du sud, aucune donnée sur les prix n'a été identifiée et le chiffre se base donc sur un chiffre utilisé dans un rapport précédent de Poseidon (Macfadyen *et al*, 2016) et est susceptible de varier par rapport aux valeurs réelles actuelles.

Tableau 1: Volumes de capture, prix estimés et valeurs des captures au bateau pour les espèces CTOI, 2017

	yellowfin	bigeye	skipjack	albacore	southern bluefin	billfish	other	total
Volume (tonne)	409,151	90,500	524,282	38,713	6,948	104,412	627,235	1,801,242
Ex-vessel value ($)	1,433,050,687	177,470,626	1,092,604,703	102,319,310	83,374,258	760,538,401	1,110,310,264	4,759,668,250
Average price ($/t)	3,503	1,961	2,084	2,643	12,000	7,284	1,770	2,642

Remarques : 1/ Porte-épées = espadon, marlin (bleu, noir et rayé), voilier indopacifique. /2 Autres = thon mignon, auxide, bonitou, thonine, thazard rayé et thazard barré.

Les valeurs au bateau des prises réalisées par les flottilles des différents pays sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'Indonésie, l'Inde et l'Iran contribuent chacun à plus de 10% des valeurs au bateau totales estimées, et l'Espagne, le Sri Lanka, les Seychelles et les Maldives représentent individuellement plus de 5% des valeurs totales des captures au bateau de la région.

Tableau 2: Valeurs des captures au bateau pour les espèces CTOI par nationalité des flottilles, 2017 (USD)

	Albacore	Bigeye tuna	Skipjack tuna	Southern bluefin tuna	Billfish	Yellowfin tuna	Other	Grand Total
South Africa	70,050	513,143	975	562,125	498,704	866,783	-	2,511,781
Saudi Arabia	-	-	-	-	24,200	-	14,879,450	14,903,650
Australia	49,577	116,348	3,351	48,920,988	1,145,963	231,834	527,156	50,995,217
Bahrain	8	25	943	-	-	1,720	136,375	139,071
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	902,856	902,856
China	9,636,079	9,645,247	-	-	16,517,577	10,375,530	-	46,174,433
Comores	214,794	2,063,182	10,902,373	-	11,402,113	16,833,041	228,369	41,643,872
Republic Korea	367,377	2,506,158	22,896,908	360,000	2,360,016	28,594,410	88,508	57,173,377
Djibouti	449	1,314	50,378	-	-	91,844	879,354	1,023,340
Egypt	-	-	-	-	-	52,537	1,083,342	1,135,880
UAE	-	-	-	-	728,400	-	34,695,266	35,423,666
Eriteria	-	-	-	-	16,117	-	383,750	399,867
EU Italy	-	650,795	6,628,548	-	-	8,468,923	-	15,748,265
India	-	174,529	77,554,543	-	136,372,922	67,402,947	204,224,128	485,729,068
Indonesia	18,564,927	42,379,493	167,619,054	4,503,865	41,501,593	77,623,987	324,029,701	676,222,620
Iran	-	7,072,185	111,076,456	-	136,903,011	196,563,327	252,721,111	704,336,091
Japan	4,420,153	8,111,284	5,941,901	15,015,600	6,362,574	13,876,905	-	53,728,417
Jordan	14	158	70,638	-	3,127	87,114	180,057	341,108
Kenya	-	-	109,605	-	1,187,292	379,694	725,768	2,402,359
Kuwait	-	-	-	-	-	-	451,393	451,393
Madagascar	103,103	112,130	1,739,041	-	6,438,695	2,462,087	10,658,846	21,513,902
Malaysia	4,246,608	336,213	71,000	-	1,590,650	1,297,298	34,004,450	41,546,220
Maldives	9,224	2,106,960	185,111,452	-	4,376,465	172,885,800	891,490	365,381,391
Mauritius	883,328	2,965,807	17,755,736	-	2,729,941	28,077,850	2,441	52,415,103
Mozambique	2,223	100,282	102,741	1,020	1,641,005	589,359	8,077,589	10,514,218
Myanmar	-	-	-	-	-	-	19,825,866	19,825,866
Oman	9,404	7,930	115,655	-	11,872,672	68,207,672	67,476,735	147,690,068
Pakistan	-	-	11,427,244	-	58,216,121	26,384,900	67,672,616	163,700,881
Philippines	-	50,106	301,276	-	-	254,562	697	606,640
Qatar	1,317	3,853	147,705	-	-	269,278	3,649,694	4,071,846
UK terriritories	-	-	222	-	-	9,545	2,700	12,467
Seychelles	2,524,501	26,663,213	145,816,386	-	19,725,723	159,911,267	359,508	355,000,597
Sudan	-	-	-	-	-	-	59,507	59,507
Sri Lanka	325,089	10,446,715	82,452,132	-	142,902,655	133,015,399	11,584,892	380,726,882
Taiwan,China	59,420,049	27,239,604	433,105	14,010,660	90,373,244	31,924,411	476,768	223,877,842
Tanzania	-	-	773,112	-	19,537,873	13,672,313	5,951,191	39,934,488
Thailand	-	-	-	-	-	-	24,137,125	24,137,125
Timor Leste	-	31	5,067	-	-	11,729	361	17,188
EU Spain	355,521	24,510,164	175,957,078	-	22,565,599	191,222,992	18,960	414,630,314
EU France	398,140	9,132,247	67,289,246	-	285,190	105,275,144	16,806	182,396,773
EU France Reunion	693,077	389,825	123,710	-	5,887,297	1,970,579	-	9,064,489
EU Portugal	16,217	166,805	-	-	13,646,319	182,981	-	14,012,322
EU UK	8,081	4,879	-	-	2,050,024	72,175	-	2,135,159
Yemen	-	-	127,124	-	1,675,320	73,902,750	19,305,438	95,010,632
Grand Total	**102,319,310**	**177,470,626**	**1,092,604,703**	**83,374,258**	**760,538,401**	**1,433,050,687**	**1,110,310,264**	**4,759,668,250**

Source: analyse du consultant d'après les prises de la CTOI et les prix moyens estimés du tableau 1.

Les valeurs des ventes et les contributions au PIB estimées dans le tableau ci-dessus ne se rapportent qu'au secteur de la capture. On peut supposer que les contributions des secteurs en amont et en aval au PIB sont, au moins, du même ordre de grandeur, compte tenu des effets multiplicateurs de revenu des entreprises fournissant des intrants au secteur du thon et des entreprises transformant et commercialisant les thons capturés dans l'Océan Indien.

En plus des ventes et de la valeur ajoutée provenant des ventes nationales de thons, d'importants niveaux de transformation ont lieu dans la région et sont essentiellement destinés à l'exportation, par exemple[15]:

- Iran : dispose de plusieurs usines de mise en conserve, s'approvisionnant principalement de thons capturés au filet maillant par sa propre flottille, l'Inde et le Pakistan.
- Oman : Dhofar Fisheries and Food Industries Co SAOG transforme des produits provenant de la flottille artisanale de filet maillant locale omanaise pour la transformation/mise en conserve. L'albacore capturé à la ligne à main fait aussi l'objet de transformation à destination des marchés du Moyen-Orient.
- Kenya et Madagascar : de petites usines de mise en conserve et de mise en longe transforment le produit provenant de la flottille de senneurs, des débarquements réalisés dans ces pays (à Mombasa ou Diego Suarez, respectivement) ou des transbordements dans d'autres sites de débarquement. La principale usine de transformation au Kenya (Wananchi Marine Products Ltd) transforme le produit en longes de thon semi-transformé (cuisiné), destiné essentiellement à l'exportation vers les usines de mise en conserve italiennes et espagnoles.
- Inde : l'albacore capturé à la palangre est transformé en longes.
- Indonésie : le thon capturé à la canne est destiné à la mise en conserve (soit en Indonésie, soit pour exportation sous forme de longes vers d'autres usines de mise en conserve). Le thon capturé au filet maillant est mis en conserve. L'albacore capturé à la ligne à main est transformé en longes congelées ou frais et entier pour l'exportation. Les prises indonésiennes à la palangre sont exportées à travers des entreprises d'exportation : près de 60% d'albacore en longes et 40% vendu frais/congelé ; le germon congelé est surtout destiné à la mise en conserve en Espagne et le patudo au Japon. Le poisson capturé à la senne est mis en conserve dans plusieurs usines de mise en conserve du pays ou est mis en longe pour exportation vers les usines de mise en conserve de l'UE.
- Maldives : Le listao capturé par les Maldives est transformé en « Poisson des Maldives »[16] pour la consommation locale ou l'exportation (surtout au Sri Lanka), en produit mis en conserve dans une ou deux usines de mise en conserve, ou en produit congelé destiné aux usines de mise en conserve thaïlandaises. L'albacore capturé par les Maldives par la pêcherie de ligne à main est transformé en longes fraîches, en morceaux frais/surgelé, en produit entier frais/surgelé et en poisson entier congelé pour exportation.
- Maurice : Les flottilles palangrières asiatiques dans l'Océan Indien occidental (WIO) ont largement recours aux débarquements d'albacore et de produits de patudo à Port-Louis, et près de 50% de la capture à la palangre dans le WIO est transbordé à Port-Louis, avec une certaine activité de mise en longe (à l'usine Thon des Mascareignes).

[15] Tel que décrit dans Macfadyen *et al*, 2016. On ne sait pas si les exportations de thons du Yémen se poursuivent en raison du conflit civil dans le pays.
[16] Le « Poisson des Maldives » est produit par étêtage, éviscération, ébullition, parfois fumage au bois et séchage au soleil des longes de listao.

La capture d'albacore et de patudo congelés des navires asiatiques est essentiellement destinée au marché asiatique du sashimi. Deux grandes usines de mise en conserve, Princes Tuna et Thon des Mascareignes, achètent les produits capturés à la senne débarqués à Port-Louis, ou transbordés depuis les Seychelles.

- Seychelles : Le thon capturé à la senne est transformé en produit mis en conserve, et l'albacore et le patudo capturés à la palangre sont mis en longe. Les Seychelles sont la principale plateforme régionale pour la flottille de senneurs de l'Océan Indien occidental. La plupart de la capture congelée des senneurs dans l'Océan Indien occidental est soit débarquée pour transformation aux Seychelles, à l'usine Indian Ocean Tuna, soit transbordée par Victoria pour transformation ailleurs. Près de 73% des déchargements réalisés aux Seychelles par la flottille de senneurs de l'Océan Indien occidental – tous pavillons - sont transbordés (p. 32 dans UE, 2019).
- Sri Lanka : la mise en conserve de thons capturés par les fileyeurs est limitée mais l'albacore capturé à la palangre connait de hauts niveaux de transformation à des fins d'exportation.
- Thaïlande : le thon capturé par les senneurs est mis en conserve et provient de l'ensemble de l'Océan Indien.

Les exportations génèrent des recettes en devises étrangères et contribuent à la balance des paiements des pays. À titre d'exemple :

- Aux Maldives, le secteur de la transformation et d'exportation de poissons (presque entièrement basé sur le thon) représente 195 millions USD chaque année en valeur des exportations[17].
- Les données incluses dans les rapports d'évaluations des SFPA font état d'exportations de thon depuis les Seychelles à hauteur de 261 millions USD en 2016[18], de 34,3 millions USD depuis Madagascar en 2017[19] et de 320 millions USD depuis Maurice en 2015[20].
- Les données relatives à l'Indonésie pour 2017 montrent que les exportations de divers produits de thon ont totalisé 198 000 t, estimées à 660 millions USD[21].
- Au Sri Lanka, les exportations de 2018 qui représentent 14 787 tonnes de thon transformé ont été estimées à 133 millions USD (82% des exportations d'albacore, 15% de patudo et 4% de listao)[22].

Les données de la FAO donnent aussi quelques indications de l'importance des exportations provenant des États côtiers. Cependant, ces données ne sont disponibles que pour 2013, pour des volumes de produit transformé et non en poids vif entier, et pour les espèces pélagiques dans leur ensemble. Elles pourraient refléter moins précisément les exportations de thon pour ces pays qui exportent aussi des espèces de petits pélagiques. Les données de la FAO sur les volumes d'exportation ne permettent pas de procéder à une ventilation par type de produit ou espèce et les valeurs des exportations ne peuvent donc pas être estimées de manière significative.

[17] Ministère des Pêches, des Ressources Marines et de l'Agriculture, 2019 (projet)
[18] Union Européenne, 2019 (sous presse)
[19] Union Européenne, 2018.
[20] COFREPECHE *et al*, 2015.
[21] Données remises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée.
[22] Données remises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée.

Tableau 3: Volumes d'exportation d'espèces pélagiques des États côtiers de la CTOI (2013, tonnes)

	Tonnes
Australia	12,989
Bangladesh	183
Comoros	0
Eritrea	0
India	102,593
Indonesia	346,286
Iran	23,176
Kenya	11,962
Madagascar	1,453
Malaysia	73,836
Maldives	53,356
Mauritius	157,818
Mozambique	1
Oman	90,503
Pakistan	29,741
Seychelles	106,054
Somalia	0
South Africa	68,798
Sri Lanka	18,244
Sudan	0
Tanzania	36,516
Thailand	1,387,985
Yemen	94,218
Grand Total	**2,615,714**

Source : FAO. 2018. Statistiques des pêches et de l'aquaculture Global Fisheries commodities production and trade 1976-2016 (FishstatJ). Il est à noter que les chiffres de l'Australie, de l'Indonésie, de la Malaisie et de la Thaïlande pourraient inclure des prises réalisées en dehors de l'Océan Indien. Territoires de la France et du RU exclus. Le chiffre du volume de l'Indonésie est considérablement supérieur à celui de 2017 fourni dans le point ci-dessus, en raison de l'interdiction de la pêche étrangère mise en place par le gouvernement indonésien et qui est entrée en vigueur après 2013.

Recettes pour les gouvernements

Les informations relatives aux recettes pour les gouvernements générées par les paiements réalisés par les navires nationaux et étrangers au titre de droits d'accès et de licences, les taxes (sur le commerce du thon, les revenus individuels, les ventes, les exportations etc.), les redevances portuaires et des débarquements et les autres frais de gestion qui pourraient s'appliquer ne sont généralement pas disponibles/publiées, mais on suppose qu'elles devraient, ou pourraient, être connues, par les CPC. On dispose cependant de quelques exemples de recettes générées :

- 11,3 millions USD de recettes générées en 2018 aux Seychelles par l'Autorité des pêches seychelloise pour le compte de trésorerie provenant des activités liées à la pêche [23] (dont 3,3 millions USD de paiements du secteur public de l'UE au titre de droits d'accès et 4,6 millions USD des armateurs du secteur privé de l'UE au titre de droits d'accès), et 118 millions USD (82% de ventes de carburant) de recettes en 2015 pour le Trésor public, générées par l'utilisation des ports nationaux par les navires de pêche.
- 2,3 millions USD de recettes générées en 2014 à Maurice, près de la moitié de ce chiffre provenant des armateurs de palangriers étrangers du secteur privé, avec

[23] Union Européenne, 2019 (sous presse)

488 000 USD de paiements du secteur public de l'UE au titre de droits d'accès et 165 000 USD de paiements réalisés par les armateurs du secteur privé de l'UE au titre de droits d'accès dans le cadre des SFPA, ainsi que 143 000 USD de navires nationaux[24].

- +3,3 millions USD de recettes générées en 2018 à Madagascar, provenant de paiements réalisés par des navires étrangers, avec 932 000 de paiements du secteur public de l'UE au titre de droits d'accès et 1,16 million USD de paiements réalisés par les armateurs du secteur privé de l'UE au titre de droits d'accès dans le cadre des SFPA[25].
- 3,36 millions USD de recettes générées en 2015 aux Comores, provenant de paiements du secteur public de l'UE au titre de droits d'accès et 133 000 USD de paiements réalisés par les armateurs du secteur privé de l'UE au titre de droits d'accès dans le cadre des SFPA[26].
- 150 000 USD de recettes générées pour le gouvernement australien durant l'exercice fiscal 2016/17 provenant de ses concessionnaires nationaux dans l'Océan Indien[27].
- 38 735 USD de recettes générées au Sri Lanka provenant de l'octroi de licences des navires « hauturiers » (31 323 USD provenant de 1 065 « petits » palangriers hauturiers et de 680 « petits » fileyeurs hauturiers, et le solde restant provenant de 14 palangriers hauturiers plus grands ; les navires côtiers ne sont pas tenus de payer des droits de licence)[28].
- En Indonésie, le gouvernement a gagné, en 2018, 8,55 millions USD au titre de licences payées par le secteur national de la capture (9 169 USD provenant de la flottille de ligne à main ; 1 193 450 USD de la flottille palangrière et 7 524 710 USD de la flottille de senneurs)[29].

Rentabilité et revenus dans le secteur de la capture et dans les secteurs en amont et en aval

Les données relatives aux bénéfices et aux revenus dans le secteur de la capture, dans le secteur en amont et la filière de transformation en aval ne sont généralement pas disponibles, à l'exception de quelques données concernant la flottille européenne en eaux lointaines et d'informations très limitées sur les revenus des particuliers obtenues dans le cadre de cette étude.

Au Sri Lanka pour 2013[30]:

- Le revenu annuel moyen des pêcheurs pluri-journées (membres d'équipage) est estimé se situer à 658 USD.
- Le revenu annuel moyen d'un propriétaire de bateaux pluri-journées est estimé se situer à 3 292 USD.
- Le revenu annuel moyen d'un opérateur de petits bateaux (pêcheurs) est estimé se situer à 459 USD.

[24] COFREPECHE *et al*, 2015. Sauf paiements en appui au secteur de l'UE dans le cadre des SFPA.
[25] Union Européenne, 2018. Chiffre total de 3,3 millions USD prévu d'après la Loi des finances de 2018.
[26] COFREPECHE *et al*, 2015b.
[27] Département de l'Agriculture et des Ressources aquatiques / ABARES, 2018. Chiffre basé sur l'hypothèse que les frais de gestion indiqués dans les Rapports sur la situation des pêcheries sont représentatifs du paiement des redevances versées par les concessionnaires au gouvernement, compte tenu du système de recouvrement des coûts.
[28] Données remises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée.
[29] Données remises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée.
[30] Données remises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée. Les types de navires participent à la pêche au thon mais pas exclusivement.

- Le revenu annuel moyen d'un propriétaire de petits bateaux (pêcheurs) est estimé se situer à 918 USD.

En Corée, en 2017[31]:

- Les revenus mensuels moyens de l'équipage sur les senneurs s'élevaient à 8 083 USD (incluant le salaire de base, les heures supplémentaires et les primes).
- Les revenus mensuels moyens de l'équipage sur les palangriers s'élevaient à 5 357 USD (incluant le salaire de base, les heures supplémentaires et les primes).

Pour la flottille européenne opérant dans l'Océan Indien, les données sont fournies ci-dessous.

Tableau 4: Données et indicateurs économiques de la flottille européenne de la CTOI (2016)

	Spain			France	Portugal	Italy	EU Fleet
	PS	LL	Total	PS	LL	PS	
Number of vessels	16	14	30	12	5	1	48
GT	42,332	5,482	47,814	27,196	2,358	2,137	79,505
Catch volume ('000 tonnes)	140	7.7	147.7	66.3	1.8	4	219.8
Catch revenue (US$ million)	282.6	22.4	305.0	94.2	7.5	n/a	406.685
Gross value added (US$ million)	120.2	8.5	128.7	44.3	2.6	n/a	175.595
GVA to revenue	43%	38%	42%	47%	35%	n/a	43%
Gross profit ((US$ million)	81.0	4.6	85.5	16.0402	1.60402	n/a	103.2
Profit margin	29.0%	20.0%	28.1%	17.0%	21.6%	n/a	25.4%
Average ex-vessel price (US$/kg)	2.01	3.12		1.45	4.12	n/a	1.89
GVA/FTE ('000 US$/FTE)	136.7	29.2		131.3	34.2	n/a	110.9
Average gross profit/vessel ('000 U$)	5,193	316		1,338	322	n/a	2,194
Average annual crew wage (US$)	44,379	13,284		83,783	13,065	n/a	45,628

Source : Comité Scientifique, Technique et Économique de la pêche (CSTEP) – Rapport économique annuel de 2018 sur la flottille de pêche européenne (CSTEP-18-07). Remarques : Chiffres basés sur les données *ad hoc* d'expert et les données obtenues par le Cadre de collecte des données (CCD) de l'UE – *cf.* section 5.4 pour une discussion plus approfondie sur le CCD. PS = senne, LL = palangre Chiffres en EUR du rapport du CSTEP convertis en USD à 1,1139 (taux de http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html)

3.2 Bénéfices sociaux

Les contributions sociales des pêcheries thonières dans la région se classent en deux catégories principales : l'emploi dans le secteur de la capture et dans les secteurs en amont et en aval ; et la contribution à la sécurité alimentaire.[32]. La disponibilité de jeux de données couvrant intégralement ces questions pour toutes les CPC est limitée, notamment en ce qui concerne les activités thonières et l'approvisionnement alimentaire. Les informations fournies ci-dessous sont donc forcément incomplètes et fragmentaires en termes de couverture pour toutes les CPC.

Emploi

On compte aux Maldives près de 9 500 pêcheurs de thon[33], et en Indonésie 4 510 employés dans le secteur de la capture de thon (4 354 personnes sur des palangriers et 156 sur des senneurs pour les navires indonésiens inclus dans le Registre CTOI des navires autorisés). On estime aussi qu'en Indonésie 6 603 personnes travaillaient en 2017 à temps plein dans les usines de transformation dans les 15 provinces de l'Océan Indien (dont 47% de femmes)

[31] Données remises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée.
[32] Dans le présent rapport, nous nous référons à la sécurité alimentaire en tant que sécurité alimentaire « directe », dans le sens où les pêcheries thonières se traduisent par des captures pouvant être consommées, et non à une sécurité alimentaire « indirecte » dans le sens où les revenus issus des pêcheries thonières peuvent être utilisés au niveau gouvernemental ou individuel pour acheter des produits alimentaires.
[33] https://www.fishagri.gov.mv/storage/documents/yhJQVCLxLb01SV7O3tqJEcTaimHB9Ff61wepjfJb.pdf

et 11 315 personnes travaillaient à temps partiel (64% de femmes)[34]. Au Sri Lanka, on compte 14 665 pêcheurs à temps plein et 53 234 pêcheurs à temps partiel travaillant sur des navires pluri-journées ainsi que 2 940 pêcheurs à temps plein et 10 672 pêcheurs à temps partiel employés sur de petits navires côtiers capturant du thon et d'autres espèces. Au Sri Lanka, on estime, en outre, que les entreprises d'approvisionnement en amont (usines de réfrigération, chantiers navals, fournisseurs d'engins de pêche, fournisseurs d'appâts, fournisseurs de moteurs, ateliers de réparation) à l'appui du secteur de la capture de poissons dans son ensemble (y compris les navires ciblant les thons) emploient 8 708 personnes. De plus, selon les estimations, près de 4 455 personnes travaillent dans les établissements sri lankais de transformation et d'exportation de poissons, dont un grand nombre transforment/exportent des thons[35].

Les données relatives à l'emploi pour la flottille européenne dans l'Océan Indien sont incluses dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Emploi de la flottille européenne de la CTOI (2016)

	Spain			France	Portugal	Italy	EU Fleet
	PS	LL	Total	PS	LL	PS	
Total employed	623	216	839	199	n/a	n/a	1,038
FTE	879	288	1,167	338	76	n/a	1,581

Source : Comité Scientifique, Technique et Économique de la pêche (CSTEP) – Rapport économique annuel de 2018 sur la flottille de pêche européenne (CSTEP-18-07). Chiffres basés sur les données *ad hoc* d'expert et les données obtenues par le Cadre de collecte des données (CCD) de l'UE. PS = senne, LL = palangre, FTE = Equivalent Plein Temps.

Les données du rapport d'évaluation des SFPA[36] suggèrent qu'il y a plus de 2 000 employés dans le secteur de la transformation de thon aux Seychelles, plus de 1 700 à Madagascar et plus de 4 000 à Maurice. Ces rapports incluent aussi une analyse qui suggère que les activités de la flottille européenne contribuent fortement à l'emploi en amont et en aval ainsi qu'à l'emploi de ressortissants des États côtiers : 353 FTE aux Seychelles, 169 FTE à Madagascar et 5 FTE à Maurice.

Sécurité alimentaire

Il n'est pas possible d'évaluer les contributions du secteur thonier à la sécurité alimentaire pour une année donnée avec un certain niveau de précision car cela nécessiterait des calculs complexes sur les débarquements et les exportations de thons en utilisant les coefficients de conversion appropriés pour différents produits exportés afin de calculer le poids vif total, les importations de thon spécialement pour la consommation et non pour la transformation, des inventaires/stock de produit transformé, les utilisations non-alimentaires, les réexportations des importations et les pertes après captures. Et toutes ces données devraient être disponibles spécifiquement pour les thons.

Le tableau ci-dessous n'est donc pas une mesure réelle de la sécurité alimentaire mais fournit simplement des données sur les captures et les populations en 2017 en vue de calculer un indicateur des captures de thon par personne.

[34] Données de 2018 (secteur de la pêche) et 2017 (secteur de la transformation) soumises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée. Les données sur l'emploi dans le secteur de la transformation portent sur 132 usines de transformation transformant des thons et d'autres espèces et achetant des matières premières de thon ne provenant pas exclusivement de l'Océan Indien.
[35] Données de 2018 soumises par le gouvernement aux consultants dans le cadre de cette étude de portée.
[36] Se reporter aux références aux SFPA susmentionnés.

Tableau 6: Captures et population des CPC (2017)

	Catch (tonnes)	Population ('000)	kg / person
South Africa	651	55,436	0.01
Saudi Arabia	8,409	32,742	0.26
Australia	4,678	24,641	0.19
Bahrain	78	1,418	0.06
Bangladesh	510	164,827	0.00
China	13,794	1,388,232	0.01
Comores	12,865	825	15.59
Republic Korea	20,972	50,704	0.41
Djibouti	548	911	0.60
Egypt	627	95,215	0.01
UAE	19,700	9,397	2.10
Eriteria	219	5,481	0.04
EU Italy	5,931	59,797	0.10
India	190,640	1,342,512	0.14
Indonesia	320,353	263,510	1.22
Iran	274,589	80,945	3.39
Japan	14,747	126,045	0.12
Jordan	161	7,876	0.02
Kenya	734	48,466	0.02
Kuwait	255	4,099	0.06
Madagascar	8,539	25,612	0.33
Malaysia	21,611	31,164	0.69
Maldives	140,368	375	374.32
Mauritius	18,759	1,281	14.64
Mozambique	5,058	29,537	0.17
Myanmar	11,200	54,836	0.20
Oman	59,286	4,741	12.50
Pakistan	59,238	196,744	0.30
Philippines	243	103,796	0.00
Qatar	2,212	2,338	0.95
UK terriritories	4	2,500	0.00
Seychelles	133,089	97	1372.05
Sudan	34	42,166	0.00
Sri Lanka	109,155	20,905	5.22
Taiwan,China	59,539	23,405	2.54
Tanzania	10,319	56,877	0.18
Thailand	13,636	68,297	0.20
Timor Leste	6	1,237	0.00
EU Spain	154,771	46,070	3.36
EU France	67,202	64,938	1.03
EU France Reunion	1,891	873	2.17
EU Portugal	2,017	10,264	0.20
EU UK	308	65,511	0.00
Yemen	32,297	28,119	1.15
Total	1,801,242	4,644,762	0.39

Source : CTOI pour les volumes de capture et https://www.populationpyramid.net/population-size-per-country/2017/ pour la population.

4. Collecte (actuelle et potentielle) des données économiques et sociales au sein des CPC

Dans cette section, nous présentons les conclusions des réponses au questionnaire (17 au total) en ce qui concerne les données qui sont actuellement disponibles dans les différentes CPC, et lorsqu'elles ne sont pas collectées, les opinions des CPC sur la mesure dans laquelle elles seraient prêtes à les collecter à l'avenir. Nous indiquons également l'opinion des CPC quant au besoin potentiel de soumettre ces données à la CTOI et à quelle fréquence.

Principales conclusions

1. À l'exception des données sur les débarquements nationaux par espèce, une grande proportion/un grand nombre de CPC ne collecte actuellement pas les autres types de données.
2. Pour les CPC ayant une flottille thonière active dans l'Océan Indien, un peu plus de la moitié des répondants collecte les données sur l'emploi dans le secteur de la capture, mais très peu d'entre eux sur l'emploi dans le secteur thonier en amont ou en aval. Très peu de CPC enregistrent les données en Equivalent Temps Plein (ETP), ou disposent de données ventilées par sexe, âge ou nationalité/pavillon du navire.
3. Le manque de données collectées par les CPC sur les secteurs en amont et en aval par type de flottille suggère qu'à moins que les systèmes de collecte de données ne soient élargis pour permettre cette ventilation, ces données pourraient ne pas être spécialement utiles pour déterminer l'impact des décisions de gestion concernant certains types de flottilles sur l'emploi dans les secteurs en amont et en aval.
4. Seule la moitié des CPC ayant retourné le questionnaire collecte les données sur les prix des thons par espèce (à la fois à la revente et au bateau/à la première vente).
5. Un faible nombre de CPC collecte les données sur les bénéfices du secteur, alors que ces données pourraient être importantes pour déterminer/justifier la nécessité des décisions de gestion, leur impact potentiel et la capacité du secteur à survivre à toute réduction de captures à court terme qui pourrait en résulter, ainsi que pour l'évaluation ex post de l'efficacité des décisions de gestion (par exemple dans la reconstitution des stocks et l'augmentation de la rentabilité du secteur).
6. De nombreuses CPC qui ne collectent actuellement pas les différents types d'éléments susmentionnés ne sont pas favorables à l'élargissement de la collecte des données, essentiellement en raison des coûts impliqués et des répercussions sur la charge de travail. La réticence à élargir la collecte des données est notamment marquée dans les États non-côtiers, en partie du fait des difficultés (et donc des coûts associés) liées à la séparation des données concernant spécifiquement les pêcheries thonières de l'Océan Indien et des données sur les activités des flottilles dans d'autres océans. Globalement sur l'ensemble des réponses au questionnaire, les opinions étaient très divergentes quant à savoir si la collecte des données devrait être, ou non, élargie mais il était généralement reconnu que cet élargissement entraînerait des difficultés d'ordre pratique et des coûts.

7. Quant à savoir s'il est approprié que la CTOI demande des données économiques et sociales à tous les CPC afin d'établir un ensemble complet de données régionales ou si les CPC devraient être libres de collecter et d'utiliser ce type de données selon leurs choix dans les discussions sur la prise de décision de gestion, les CPC ont exprimé des opinions bien arrêtées et opposés, sans forte majorité, mais privilégiant néanmoins le rôle de la CTOI plutôt que de laisser la collecte des données aux CPC.
8. Quant à savoir si la soumission ou l'utilisation des données pertinentes devrait être un exercice « ponctuel » servant à étayer les discussions d'allocation, ou si la soumission régulière (annuelle ou semestrielle) des données à la CTOI pourrait être utile pour contribuer aux autres discussions de la CTOI, les avis étaient partagés, privilégiant néanmoins une soumission/utilisation régulière des données (en supposant que les données devaient être collectées et utilisées).

4.1 Disponibilité des données

Emploi dans le secteur de la capture

Les décisions de gestion au niveau de la CTOI pourraient avoir une incidence directe sur l'emploi dans le secteur de la capture. Les données sur l'emploi pourraient contribuer de manière importante à la prise de décisions de gestion car elles représentent une mesure de la contribution sociale du secteur aux CPC.

4 des 17 répondants n'ont pas de secteur actif de capture de thons dans l'Océan Indien (RU au titre de ses territoires non-UE, France au titre de ses territoires non-UE, Sénégal et Bangladesh). Parmi les 13 autres, 8 collectent des données sur l'emploi dans le secteur de la capture (6 chaque année et 2 sporadiquement) et la plupart (7 sur 8) dispose de données spécifiques à l'emploi pour les différents types de thoniers (par ex. senne, palangre etc.) qui permettraient d'évaluer l'impact potentiel des décisions de gestion sur chaque type de flottille. Parmi les 5 répondants qui ne collectent pas de données sur l'emploi dans le secteur de la capture, 2 ont affirmé être disposés à le faire et 3 ont indiqué ne pas le souhaiter. Les raisons invoquées pour ne pas vouloir élargir la collecte des données étaient les coûts potentiels, le fait que la portée de la collecte de données est déjà convenue/définie et, dans un cas, le niveau relativement faible de l'activité de pêche de thons.

La qualité des données sur l'emploi dans le secteur de la capture est généralement compromise par l'absence de ventilation par type d'emploi. Très peu de CPC classent l'emploi en temps plein, temps partiel ou occasionnel (seules 4 des 13 CPC ayant un secteur actif de pêche de thons) ou enregistre l'emploi en Equivalent Temps Plein (ETP), ce qui signifie que le nombre total d'emplois pourrait ne pas être un mesure robuste de la contribution sociale du secteur.

En outre, peu de CPC enregistrent l'emploi par sexe (seules 3 des 13 CPC ayant un secteur actif de pêche de thons), même si ces emplois pourraient être très faibles et dans la plupart des cas inexistants, ou par âge (seules 2 des 13 CPC ayant un secteur actif de pêche de thons). Seules 4 des 10 CPC qui ont indiqué que leurs ressortissants travaillent sur des navires battant le pavillon d'autres CPC affirment collecter des données sur ce type d'emploi, et seules 4 sur 13 en ce qui concerne les ressortissants étrangers travaillant dans l'équipage des navires sous pavillon national. La plupart des répondants qui ne collectent pas ces différents types de données ventilées sur l'emploi indique ne pas souhaiter s'engager dans une collecte de données aussi détaillée, principalement pour les raisons indiquées ci-dessus et/ou car ils estiment que ces questions ne sont pas importantes/pertinentes.

Emploi dans le secteur en amont

Le secteur en amont approvisionne le secteur de la capture en intrants et se compose de fournisseurs de navires ou de moteurs, d'ateliers de réparation, de fournisseurs de carburant et d'engins de pêche, de prestataires d'autres services portuaires tels que les dockers, agents des navires, fournisseurs de glace et entreprises de fournitures pour l'équipage. Dans les pays comptant de nombreuses flottilles ne ciblant pas les thons, ces entreprises pourraient ne pas approvisionner exclusivement le secteur thonier. La collecte des données sur l'emploi du secteur en amont spécifiquement liées aux pêcheries thonières est donc plus problématique pour ces pays mais l'impact des décisions de gestion des thons de la CTOI pourrait également être atténué pour ce secteur.

4 des 17 répondants (Indonésie, Seychelles, Madagascar et Sri Lanka) ont indiqué collecter des données sur l'emploi spécifique au secteur thonier (2 chaque année et 2 sporadiquement). Toutefois, à l'exception de l'Indonésie qui a indiqué disposer de données ventilées, aucun autre pays ne dispose de données ventilées par temps plein/temps partiel, sexe ou âge.

Parmi les pays qui ne collectent actuellement pas ces données, 4 seulement ont indiqué être prêts à le faire. La volonté d'élargir la collecte de ces données est encore plus faible que pour l'emploi dans le secteur de la capture, en raison des mêmes facteurs (et essentiellement des coûts y afférents), mais aussi des difficultés liées à la séparation de l'emploi dans les activités thonières et dans les autres activités, dans le secteur en amont dans de nombreux pays.

Emploi dans le secteur en aval

4 des 17 répondants (RU territoires, France - TAAF, Sénégal et Bangladesh) n'ont pas de secteur de transformation en aval pour le thon capturé dans l'Océan Indien. Pour les 13 autres, seuls 5 collectent des données sur l'emploi en aval, et une nouvelle fois certains régulièrement et d'autres sporadiquement. Sur les 8 qui ne collectent pas ce type de données, la moitié a indiqué être prête à élargir la collecte des données et l'autre moitié ne le souhaitait pas.

Aucune CPC n'a indiqué collecter les données par groupe d'âge à l'exception d'Oman (données collectées tous les ans) ; les Seychelles, Oman et l'Indonésie ont indiqué collecter les données sur l'emploi en aval par sexe ; les Seychelles et Oman disposent, en outre, de données par nationalité. Seules les Seychelles et le Sri Lanka ont indiqué disposer de données sur l'emploi par type de flottille approvisionnant le secteur en aval, ce qui pourrait permettre d'évaluer l'impact des décisions de gestion spécifiques aux différents types de flottilles sur le secteur en aval. Plus de la moitié des CPC qui ne collectent actuellement pas ce type de données désagrégées a indiqué ne pas souhaiter le faire.

Prix au détail

Le prix du poisson payé par les consommateurs est un facteur affectant l'accessibilité du poisson pour les consommateurs (ainsi que les revenus moyens, le pouvoir d'achat etc.) et a donc une incidence sur la sécurité alimentaire. Pour les 13 CPC ayant des flottilles thonières actives dans l'Océan Indien et des débarquements de poissons par des opérateurs commerciaux à des fins de consommation locale, 8 collectent les données sur les prix par espèce. La fréquence de la collecte et publication des données varie mais les prix annuels moyens sont dans la plupart des cas disponibles. Néanmoins, aucun des 5 pays (incluant des États côtiers et non-côtiers) qui ne les collectent actuellement pas n'a indiqué souhaiter le faire à l'avenir.

Débarquements de poissons

Toutes les CPC sont tenues de déclarer les données de capture par type de flottille et espèce à la CTOI chaque année. Ces données sont incluses dans la base de données de la CTOI et sont disponibles publiquement. Ces volumes de capture peuvent fournir une *certaine* mesure de la sécurité alimentaire dans les pays dont les navires battent le pavillon. Cependant la contribution à la sécurité alimentaire et l'impact des décisions de gestion sur celle-ci, ne peut pas être *totalement* déterminée seulement d'après les volumes de capture sans savoir où le poisson est débarqué et combien de thons débarqués dans une CPC sont exportés par la suite (voir ci-dessous) et ne sont donc pas disponibles pour la consommation locale.

Aucun débarquement de thons capturés dans l'Océan Indien n'est réalisé au Bangladesh, au Sénégal et en France (TAAF). Tous les autres pays ont répondu qu'ils disposent de données annuelles sur les débarquements nationaux (par espèce) à l'exception du Japon.

Prix au bateau/à la première vente

Les prix à la première vente payés aux navires pour les captures de différentes espèces de thons (par ex. en USD/kg ou tonne) peuvent représenter des données utiles car associées aux volumes de capture, elles indiquent la valeur des prises réalisées par les différentes CPC, ainsi que les revenus totaux (avant les coûts) générés pour les entreprises/navires de pêche du secteur privé.

Les décisions de gestion au niveau régional qui ont un impact sur les volumes de capture (positivement ou négativement, à long terme ou à court terme) pourraient n'avoir qu'une faible incidence sur les prix à la première vente (en fonction de l'élasticité des prix de l'offre), compte tenu notamment de la nature marchande de certaines espèces, comme le listao, à moins que ces décisions n'aient de grandes répercussions sur les volumes de capture. Toutefois, ces données pourraient être importantes pour déterminer les impacts économiques des décisions de gestion affectant les niveaux de capture. Elles pourraient aussi être utiles aux CPC au niveau national (lorsqu'elles sont associées à d'autres données sur les coûts) pour étayer les décisions sur les droits de licence ou d'accès à appliquer aux navires nationaux et aux navires étrangers payant un droit d'accès pour pêcher dans leurs eaux.

Sur les 13 CPC répondantes ayant un secteur de capture de thon dans l'Océan Indien, 7 collectent les données sur les prix au bateau et 6 non. 3 des 6 CPC qui ne les collectent pas ont indiqué être disposées à les collecter à l'avenir (toutes ces CPC étaient États côtiers), et les 3 autres (toutes ces CPC étaient des États non-côtiers) ont indiqué qu'elles ne le souhaitaient pas en raison de la charge de travail additionnelle et des coûts impliqués.

Revenus de l'équipage

Les décisions de gestion qui ont un impact sur les volumes de capture pourraient influer directement sur les revenus de l'équipage, soit en les réduisant (en fonction de l'élasticité du prix de l'offre) en cas de réduction des volumes de capture, soit en les augmentant (potentiellement à long terme) si elles permettent de rétablir les stocks.

Sur les 13 CPC répondantes ayant un secteur actif de capture de thon dans l'Océan Indien, 6 ont indiqué collecter les données sur les revenus de l'équipage. Cependant, la fréquence de collecte des données dans ces pays n'est pas uniforme : tous les ans, tous les 5 ans ou sporadiquement, ce qui rendrait l'utilisation de ces données problématique dans la prise de décisions de gestion, à moins que la fréquence de collecte ne soit harmonisée (annuelle/semestrielle).

Parmi les CPC qui ne collectent pas ces données, 3 ont affirmé qu'elles ne souhaitaient pas le faire pour les mêmes raisons que pour les autres données mais aussi car certaines estimaient que ces données sont d'ordre privé et qu'il n'est pas pertinent de les publier. Parmi

les CPC qui collectent ces données, 3 ont indiqué que les revenus de l'équipage sont enregistrés séparément pour les différents types de flottilles (ce qui serait nécessaire si ces données devaient être utilisées pour déterminer l'impact potentiel des décisions de gestion concernant certaines flottilles).

7 CPC ont indiqué ne pas avoir de ressortissants travaillant sur des navires battant le pavillon d'autres CPC, alors que pour les 10 autres, 2 CPC (Madagascar et Kenya) seulement ont indiqué collecter les données sur les revenus de leurs ressortissants sur ces navires.

Volumes et valeur des exportations

Les décisions de gestion au niveau de la CTOI pourraient influer directement sur les exportations, avec des impacts associés sur les bénéfices issus de ces exportations.

10 des 13 CPC répondantes ayant un secteur de capture de thon collectent les données sur les exportations de thon (à la fois en termes de volume et de valeur), et 9 d'entre elles disposent de données par espèce. Toutefois, les CPC qui ne collectent pas ces données ont affirmé ne pas souhaiter élargir la collecte des données, en raison des coûts et de la charge administrative impliquée, compte tenu notamment des difficultés que rencontreraient les États non-côtiers pour déterminer l'origine de la capture des exportations correspondant à l'Océan Indien et à d'autres océans.

Bénéfices

Presque toutes les décisions de gestion devraient probablement avoir une incidence sur les bénéfices réalisés dans le secteur de la capture car ces décisions visent à modifier ou contrôler les activités des navires et ont donc un impact sur celles-ci. Dans de nombreux cas, les décisions de gestion devraient également avoir un impact sur les entreprises en amont et en aval, compte tenu de l'interdépendance entre ces filières et le secteur de la capture. Les données sur les bénéfices pourraient s'avérer utiles pour une évaluation ex-ante de la capacité du secteur à faire face aux décisions de gestion et pour une évaluation ex-post de l'impact de ces décisions de gestion. Les données sur les bénéfices sont généralement déterminées dans le cadre de la collecte des données sur les coûts et les revenus mais pour les grandes entreprises elles peuvent être établies d'après les comptes publiés, si disponibles.

Il est donc surprenant que très peu de CPC indiquent collecter ces données pour différents types de flottilles (UE, Indonésie et Maldives seulement), ou pour le secteur en amont (Indonésie et Madagascar seulement) et le secteur en aval (Indonésie, Madagascar et Maldives). Le faible taux de compilation des données sur les coûts, les revenus et la rentabilité s'explique probablement par les coûts liés à la collecte des données qui doit généralement se baser sur des questionnaires et par la réticence de nombreux opérateurs du secteur privé à soumettre ces données considérées comme commercialement sensibles et susceptibles d'avoir des implications sur leurs taxes. En effet, les raisons invoquées par les CPC qui ne souhaitent pas élargir la collecte des données à ces questions (5 des 11 CPC ayant un secteur de capture de thon qui ne collectent actuellement pas ces données) étaient les coûts, la réticence à modifier les mécanismes existants et convenus de collecte des données mais également la question de la sensibilité commerciale de ces informations.

Recettes pour les gouvernements

Les décisions de gestion à l'appui de stocks de poissons en bonne santé devraient accroître la capacité des CPC à obtenir de plus grandes locations des ressources si elles le souhaitent et la capacité des Gouvernements à obtenir des recettes générées par ce secteur. Ces recettes pourraient provenir des droits d'accès et de licence (appliqués aux navires nationaux et étrangers), de redevances portuaires et de taxes (sur le commerce du thon, les revenus individuels, les ventes, les exportations etc.). Il pourrait toutefois être avancé que ces

données, même si elles sont importantes dans un contexte national et affectées par les décisions de gestion, n'influent pas/ne devraient pas influer fortement sur la documentation de ces décisions de gestion. Les recettes sont aussi bien déterminées par le niveau de taxes imposées d'un pays à un autre (qui est une question de politique nationale) que par l'état des stocks. Elles sont donc, en soi, différentes des autres données, comme par exemple les données sur l'emploi ou les bénéfices du secteur privé, qui sont plus directement touchés par les décisions de gestion et qui pourraient servir à étayer ces dernières.

Sur les 13 CPC répondantes ayant un secteur de capture, 11 ont indiqué qu'elles collectent les données sur les droits de licence versés par leurs navires pour pêcher dans les eaux de l'Océan Indien[37] (à l'exception du Japon dont les données ne sont pas enregistrées séparément pour les différents océans et qui ne souhaite pas le faire).

Le questionnaire de l'étude cherchait également à savoir si les États côtiers collectent les données sur les frais versés à titre d'accès et d'autres redevances portuaires par des navires de pays tiers. Sur les 13 États côtiers ayant retourné le questionnaire, un nombre étonnamment élevé de CPC (7) n'ont pas de navires de pays tiers pêchant dans leurs eaux et cette question n'était donc pas applicable. Sur les 6 autres, 5 disposent de données sur les frais versés à titre d'accès aux ressources par les navires étrangers (à l'exception de l'Australie qui ne distingue pas les paiements réalisés par les navires étrangers au titre de l'accès aux eaux nationales dans d'autres océans). 8 des 17 CPC ayant retourné le questionnaire ont des infrastructures portuaires et des navires étrangers visitant leurs ports. Sur celles-ci, 5 collectent les données sur les recettes portuaires générées par les navires visiteurs, sauf le Mozambique et Madagascar qui seraient toutefois disposés à le faire.

4.2 Opinions des CPC sur les mécanismes de gestion pour la collecte et la déclaration des données, le rôle de la CTOI et plus généralement sur l'élargissement de la collecte des données

Le questionnaire adressé aux CPC dans le cadre de la présente étude de portée sollicitait des opinions quant à savoir s'il est approprié et nécessaire que la CTOI demande des données économiques et sociales à tous les CPC afin d'établir un ensemble complet de données régionales ou si les CPC devraient être libres de collecter et d'utiliser ce type de données selon leurs choix dans les discussions sur la prise de décision de gestion de pêche. Sur les 13 CPC ayant répondu à cette question, 8 estimaient que la CTOI devrait jouer un rôle et 5 pensaient qu'il s'agissait d'une question relevant exclusivement des CPC si elles le souhaitaient (ces deux réponses incluant à la fois des États côtiers et des États non-côtiers).

En outre, à la question de savoir si la soumission de données économiques et sociales à la CTOI ne serait potentiellement utile que dans le cadre des discussions d'allocation, sous forme d'exercice « ponctuel », ou si une soumission régulière (annuelle ou semestrielle) des données à la CTOI serait utile pour contribuer aux autres discussions de la CTOI pour suivre les tendances de contributions socio-économiques des pêcheries de thons, etc., 5 CPC estimaient qu'il devrait s'agir d'un exercice ponctuel et 9 considéraient qu'une collecte des données plus régulière serait utile. Une CPC pensait que les données/indicateurs socioéconomiques ne devraient pas influer sur les critères d'allocation.

Aucun avis ne se dégageait donc massivement sur ces deux questions.

Sur la question plus générale de l'élargissement de la collecte de données au sein des CPC en ce qui concerne les données sur le thon à utiliser dans le contexte de la CTOI, plusieurs

[37] Une CPC a mal interprété la question. Données de l'UE collectées à travers le Cadre de Collecte de Données et publiées dans les Rapports économiques annuels du CSTEP.

commentaires qualitatifs ont été émis par les CPC. Certains points soulevés incluaient :

- Il conviendrait de prendre une décision sur la question de l'élargissement de la collecte des données sur la base de spécifications exactes des exigences de données afin d'évaluer correctement et précisément sa faisabilité et la charge de travail additionnelle impliquée. Dans ce contexte, un élargissement très ciblé visant à inclure un nombre limité de données prioritaires pourrait être plus réaliste et réunir plus de soutien qu'une proposition de collecte d'un grand nombre/vaste gamme de données additionnelles. (Les commentaires formulés à la section 5 ci-dessous sur l'utilité perçue des différents indicateurs pourraient servir de base à ces spécifications et à l'ordre de priorités en les associant à la formulation des besoins en données pour les différents indicateurs).
- Il conviendrait d'élaborer et de convenir au préalable de critères objectifs et harmonisés, en définissant soigneusement toutes les données à collecter afin qu'elles soient standardisées et comparables.
- Il conviendrait d'accorder une attention particulière à certains types de données en ce qui concerne la protection des données et la sensibilité commerciale.
- De nombreuses CPC semblent éprouver déjà de grandes difficultés à soumettre les données de capture et effort, ce qui pourrait être considéré plus capital pour le fonctionnement de la CTOI. Par conséquent, une assistance devrait donc être apportée dans ce domaine en premier lieu avant d'envisager d'élargir la collecte de données.
- Les mécanismes d'élargissement de la collecte de données auraient un certain coût, ce qui devrait être budgétisé/payé, mais la disponibilité des fonds ne peut pas être assurée dans toutes les CPC, soit parce que les gouvernements n'ont pas les ressources supplémentaires soit parce qu'ils ne souhaitent pas les utiliser à cette fin.
- Tout élargissement de la collecte des données devrait s'accompagner de ressources financières additionnelles mais également de grands niveaux de renforcement des capacités et de formation dans certains pays.
- L'élargissement de la collecte des données est en cours dans certains pays et certaines données utiles au niveau de la CTOI pourraient donc être incluses. En fait, lorsque les CPC modifient/révisent leur couverture de collecte de données, elles pourraient/devraient prendre en considération les données qui sont utiles dans le contexte de la CTOI.

Dans l'ensemble, ces questions ainsi que d'autres points soulevés dans les questionnaires retournés dépeignent des opinions très divergentes quant à savoir s'il convient ou non d'élargir la collecte des données, mais révèlent une reconnaissance générale des difficultés pratiques et des coûts afférents à l'élargissement de la collecte des données.

5. Indicateurs socio-économiques potentiels

Principales conclusions

1. Le classement[38] de l'utilité des différents indicateurs pourrait servir de base à l'ordre de priorités des données à collecter qui seraient nécessaires pour élaborer les indicateurs.
2. Les scores moyens des indicateurs économiques sont plus élevés pour l'utilité des indicateurs que pour la faisabilité de la collecte de données qui serait requise. Cela s'applique aussi aux indicateurs sociaux. Les scores de faisabilité plus faibles correspondent aux réponses présentées à la section 4 concernant la réticence de nombreuses CPC à élargir la collecte des données et/ou les difficultés à ce titre en termes de coûts et de ressources.
3. Dans l'ensemble, tous les indicateurs économiques réunissent un large soutien en ce qui concerne leur utilité. Cependant, les indicateurs des différentes formes de recettes pour les gouvernements et de rentabilité pour les entreprises générées par les pêcheries thonières sont considérés comme moins importants que d'autres indicateurs économiques.
4. Dans l'ensemble, tous les indicateurs sociaux réunissent un large soutien en ce qui concerne leur utilité. Les indicateurs considérés comme les plus utiles sont aussi les 3 indicateurs considérés comme les plus viables en termes de collecte de données. Le faible score de faisabilité de l'indicateur d'emploi sur des navires de pays tiers et des revenus de l'équipage est probablement dû au fait de devoir dépendre des autres CPC et de la nécessité de questionnaires potentiellement coûteux et demandant d'importantes ressources.
5. Les CPC ont suggéré plusieurs autres indicateurs susceptibles d'être utiles et qui n'avaient pas été proposés par les consultants. Les suggestions les plus notables et fréquentes étaient l'utilité d'un indicateur des contributions thonières au PIB, les coûts afférents aux recherches et à la gestion pour les États et les indicateurs de dépendance (par ex. des communautés côtières et/ou des ménages par rapport aux activités thonières, de l'emploi total par rapport à l'emploi dans le secteur thonier).

Le questionnaire adressé aux CPC incluait une liste d'indicateurs développés par les consultants et sollicitait des opinions sur :

a) l'utilité de chacun d'entre eux (très, modérément, un peu, pas du tout utile), et
b) la faisabilité de la collecte des données nécessaires (très, modérément, un peu, pas du tout réalisable).

Les consultants ont proposé des indicateurs qu'ils estimaient potentiellement utiles soit :

i) pour informer de manière prospective (ex-ante) l'impact potentiel des décisions de gestion au niveau de la CTOI, par exemple l'impact de la réduction des captures à court terme ou du maintien ou de l'augmentation des captures par des décisions de gestion visant au maintien et/ou rétablissement du stock ; ou

ii) pour évaluer rétrospectivement (ex post) les impacts de ces décisions de gestion,

[38] Les opinions qualitatives des CPC ayant répondu au questionnaire quant à l'utilité des indicateurs et la faisabilité de la collecte des données pour ces indicateurs ont été transformées en valeurs numériques : « très » = 4, « modérément » = 3, « un peu » = 2, et « pas du tout » = 1. Cette approche a permis de classer l'utilité des indicateurs et la faisabilité de la collecte des données pour les différents indicateurs et d'obtenir une impression générale sur le soutien apporté par les CPC à chacun d'entre eux.

par exemple, les décisions de gestion qui pourraient avoir une incidence sur les indicateurs, la mesure dans laquelle les modification potentielles des captures (soit en les réduisant à la suite de restrictions de captures soit en les augmentant à la suite de mesures de gestion efficaces ayant donné lieu à des améliorations de l'état des stocks) seraient susceptibles d'affecter les conditions socio-économiques des CPC, comme révélé à travers les indicateurs.

Les indicateurs proposés pourraient alors être associés aux mesures et aux objectifs de gestion et permettraient d'adopter une approche EBFM qui reconnaîtrait explicitement les implications socioéconomiques (bonnes et mauvaises, à court terme et à long terme) générées par les mécanismes institutionnels et de gestion en lien avec les pêcheries. Le questionnaire donnait toutefois la possibilité aux CPC de proposer d'autres indicateurs qu'ils jugeaient pertinents et utiles et qui n'étaient pas inclus dans la liste proposée par les consultants.

5.1 Indicateurs économiques

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs économiques proposés. Les colonnes du tableau étaient articulées comme suit :

- Le nom de l'indicateur
- L'unité de mesure
- Une explication de ce que l'indicateur mesure
- Les données qui devraient être collectées pour générer l'indicateur
- Des remarques supplémentaires

Tableau 7: Indicateurs socio-économiques potentiels

N° ind	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques
1	Débarquements dans les CPC de thons capturés dans l'Océan Indien	USD	Valeur des captures débarquées dans les CPC provenant des pêcheries de la CTOI par les navires nationaux	Prix au bateau et volumes débarqués (par espèce)	Peut être associé à d'autres données sur les pêcheries / espèces pour déterminer l'importance du secteur du thon dans les débarquements totaux des pêcheries. Peut être utilisé pour les débarquements dans les États côtiers et non-côtiers
2	Débarquements dans les États côtiers de thons capturés par les navires de pays tiers dans l'Océan Indien	USD	Valeur des captures des pêcheries de la CTOI débarquées par des pays tiers dans les États côtiers de la CTOI	Prix au bateau et volumes débarqués (par espèce)	Peut être associé à d'autres données sur les pêcheries / espèces pour déterminer l'importance du secteur du thon dans les débarquements totaux des pêcheries. Également une mesure de la compétitivité et de l'attractivité du secteur national de la transformation pour les navires étrangers
3	Exportations par les CPC de captures de thons effectuées dans l'Océan Indien	USD	Contribution aux recettes en devises et à la balance des paiements des captures effectuées dans l'Océan Indien par les navires des CPC	Prix et volumes exportés (par espèce)	Peut être associé aux données nationales sur les exportations pour déterminer l'importance relative des captures nationales de thon dans les exportations
4	Bénéfice net du secteur de la capture provenant des prises de thon dans l'Océan Indien	USD et USD/tonne	Rentabilité des flottilles thonières des CPC opérant dans l'Océan Indien	Données sur les coûts et les revenus (par type de flotte)	Probablement uniquement à partir de prospections périodiques. Données requises sur : i) le revenu, ii) les coûts de la pêche, par exemple le coût du carburant, le coût de la participation de l'équipage, le coût de la nourriture, d'autres coûts de la pêche tels que la glace, iii) les coûts fixes autres que la pêche, tels que l'entretien, les licences, etc., iv) l'amortissement, les intérêts / frais financiers. Peut être commercialement sensible
5	Bénéfice net provenant de l'approvisionnement d'intrants au secteur de la capture de thons dans l'Océan Indien	USD	Rentabilité de l'approvisionnement du secteur de la capture de thons de la CTOI et effets multiplicateurs de revenu dans les CPC du secteur	Données sur les coûts et les revenus pour les fournisseurs d'intrants et le pourcentage d'activités liées à la pêche de thons	Probablement uniquement à partir de prospections périodiques. Les entreprises d'intrants pourraient bien fournir des pêcheries autres que celles ciblant les thons dans les pays où les espèces sont mélangées, ce qui rend les données peu fiables, à moins qu'un % du chiffre d'affaires ne puisse être attribué aux

N° ind	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques
			de la pêche sur les entreprises en amont		espèces de thons. Peut être commercialement sensible
6	Bénéfice net de la transformation de thons capturés dans l'Océan Indien	USD et USD/tonne	Rentabilité de la transformation en aval du thon capturé dans les pêcheries de la CTOI et effets multiplicateurs de revenu dans les CPC du secteur de la capture dans les pêcheries de la CTOI sur la transformation en aval	Données sur les coûts et les revenus pour les transformateurs et pourcentage d'activités liées à la pêche au thon	Probablement uniquement à partir de prospections périodiques. Les entreprises de transformation des pays pratiquant des pêches mixtes peuvent traiter plusieurs types d'espèces. Peut être commercialement sensible
7	Total des droits d'accès / de licence payés par les pêcheurs nationaux de thons	USD	Redevances liées à l'exploitation des ressources générées pour les gouvernements par leurs ressortissants engagés dans la pêche de thons dans la zone de la CTOI	Paiements effectués auprès des gouvernements par les thoniers nationaux pour différents types de flottilles et espèces	Peut être associé aux tonnages capturés pour calculer les redevances liées à l'exploitation des ressources par tonne de poisson Applicable aux États côtiers et non-côtiers
8	Total des droits d'accès payés par les thoniers étrangers aux États côtiers	USD	Redevances liées à l'exploitation des ressources par des pays tiers, générées pour les gouvernements et issues de la pêcherie de thon de la CTOI	Paiements effectués par les gouvernements/ entreprises de pays tiers (pour différents types de flottilles et espèces)	Peut être associé aux tonnages capturés pour calculer les redevances liées à l'exploitation des ressources par tonne de poisson
9	Recettes portuaires provenant des flottes thonières de pays tiers en visite / débarquant dans les États côtiers	USD	Recettes nationales des États côtiers de la CTOI issues des activités portuaires dues aux thoniers de pays tiers	Paiements effectués par des navires de pays tiers	Ces recettes peuvent provenir de multiples sources, par exemple les taxes de débarquements, d'accostage, etc. Cet indicateur permet également de mesurer la compétitivité / l'attractivité de services des

N° ind	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques
					services par rapport à d'autres lieux de débarquements. Applicable aux États côtiers
10	Impôts sur le revenu auprès des gouvernements provenant d'activités liées au thon	USD	Recettes nationales des CPC de la CTOI provenant des impôts sur le revenu dans le secteur « amont », « capture » et « aval » des pêcheries de thons de la CTOI	Paiements effectués par les entreprises aux gouvernements	Peut être associé à la génération d'impôts sur le revenu national pour obtenir la contribution de l'activité thonière

Les opinions qualitatives des CPC ayant répondu au questionnaire en ce qui concerne l'utilité des indicateurs et la faisabilité de la collecte des données pour ces indicateurs ont été transformées en valeurs numériques : « très » = 4, « modérément » = 3, « un peu » = 2, et « pas du tout » = 1. Cette approche a permis de classer (en utilisant la moyenne des scores des CPC) l'utilité des indicateurs et la faisabilité de la collecte des données pour les différents indicateurs et d'obtenir une impression générale sur le soutien apporté par les CPC à chacun d'entre eux.

Les résultats de cette analyse sont présentés ci-dessous.

Tableau 8: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs économiques

Indicateurs économiques	Utilité		Faisabilité	
	Score	Classement	Score	Classement
1. Débarquements dans les CPC de thons capturés dans l'Océan Indien par leurs propres navires	3,69	2	3,43	2
2. Débarquements dans les États côtiers de thons capturés par les navires de pays tiers dans l'Océan Indien	3,50	3	3,14	5
3. Exportations par les CPC de captures de thons effectuées dans l'Océan Indien	3,73	1	3,36	3
4. Bénéfice net du secteur de la capture provenant des prises de thon dans l'Océan Indien	3,44	4	2,43	7
5. Bénéfice net provenant de l'approvisionnement d'intrants au secteur de la capture de thons dans l'Océan Indien	3,33	6	2,27	9
6. Bénéfice net de la transformation de thons capturés dans l'Océan Indien	3,38	5	2,21	10
Total des droits d'accès / de licence payés par les pêcheurs nationaux de thons	3,31	7=	3,57	1
7. Total des droits d'accès payés par les thoniers étrangers aux États côtiers	3,31	7=	3,29	4
8. Recettes portuaires provenant des flottes thonières de pays tiers en visite / débarquant dans les États côtiers	3,27	9	3,00	6
9. Impôts sur le revenu auprès des gouvernements provenant d'activités liées au thon	3,00	10	2,36	8
Moyenne	**3,40**		**2,91**	

Source: analyse des consultants des questionnaires des CPC. Remarques: le score maximum possible pour un indicateur est 4. Les scores se composent de la moyenne des réponses des CPC ayant retourné le questionnaire et ayant soumis des réponses pour les différents indicateurs

Figure 1: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs économiques (scores)

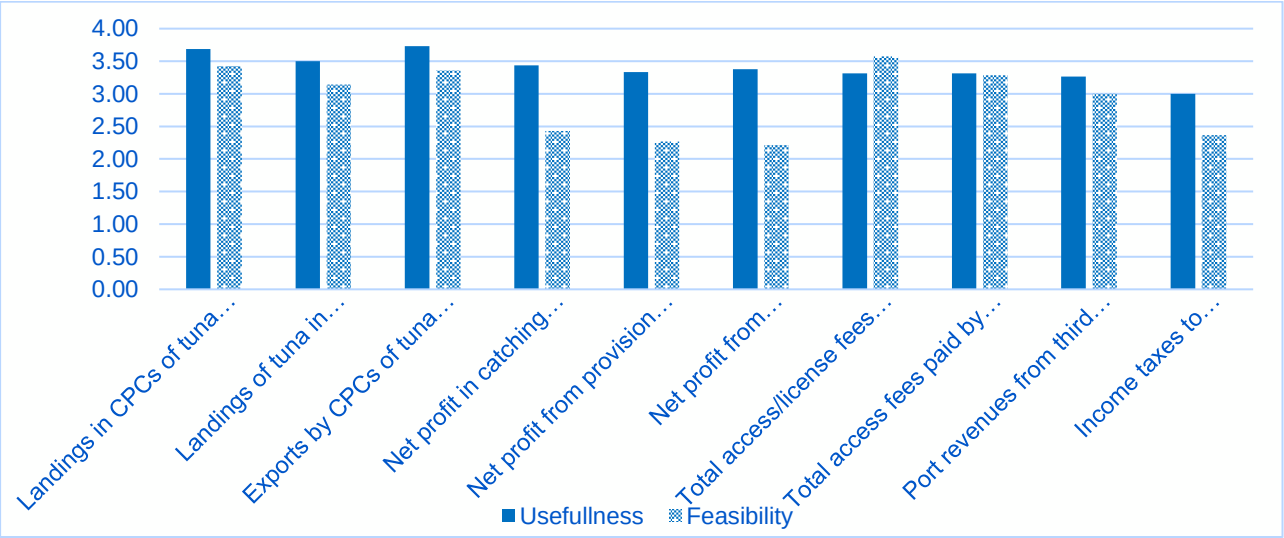

Source: analyse des consultants des questionnaires des CPC. Remarques: le score maximum possible pour un indicateur est 4. Les scores se composent de la moyenne des réponses parmi les CPC ayant retourné le questionnaire et ayant soumis des réponses pour les différents indicateurs

L'analyse et la présentation des opinions des CPC sur les indicateurs économiques possibles indiquent :

- Pour 9 des 10 indicateurs, les scores moyens des indicateurs sont plus élevés pour leur utilité que pour la faisabilité de la collecte de données qui seraient requises, traduisant les ressources et les coûts afférents à la collecte des données.
- Dans l'ensemble, tous les indicateurs réunissent un large soutien en ce qui concerne leur utilité, tous les indicateurs ayant un score de 3 ou plus sur un score maximum possible de 4.
- Les trois premiers indicateurs jugés utiles occupent les cinq premières places du classement de faisabilité. Cependant, le bénéfice net dans le secteur de la capture de thon se classe en 5ème position pour son utilité mais se situe à la dernière place en termes de faisabilité.
- Le classement des indicateurs les plus utiles pourrait servir de base à l'ordre des priorités des données à collecter (et éventuellement à un cadre de collecte de données élargi dans les pays qui ne collectent actuellement pas les données) qui seraient nécessaires pour élaborer l'indicateur. Ainsi, les données sur les prix au navire et les volumes débarqués (par espèce) pourraient être prioritaires en raison de leur nécessité pour les indicateurs 1 et 2 qui ont un score élevé pour leur utilité ainsi que les données sur les prix et volumes (par espèce) des exportations qui seraient nécessaires pour l'indicateur 3. À l'inverse, les données sur les bénéfices et recettes générés pour les entreprises et les gouvernements pourraient être considérés comme ayant une basse priorité compte tenu du classement inférieur des indicateurs 4 à 9.
- Le classement d'utilité relativement faible des indicateurs des recettes générées pour les gouvernements (indicateurs économiques 7-10) pourrait refléter les commentaires émis à la section 3, selon lesquels ce type d'indicateur pourrait avoir moins de pertinence ou d'incidence sur la prise de décision de gestion.
- Le faible classement de faisabilité des indicateurs de rentabilité reflète les coûts et le temps qui pourraient être requis pour collecter les données à travers des questionnaires, la nature technique des informations qui devraient être collectées et

l'éventuelle réticence des acteurs de la filière à fournir des informations précises.

5.2 Indicateurs sociaux

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs sociaux proposés par les consultants, commentés par les CPC en ce qui concerne leur utilité et faisabilité

Table 9: Indicateurs sociaux potentiels

	Nom possible de l'indicateur social	Unité	En tant que mesure de	Données requises	Remarques
1	Emploi dans le secteur de la capture de thon sur les navires battant pavillon des CPC et opérant dans l'Océan Indien	ETP	Nombre de personnes directement dépendantes du secteur national de la capture de thon dans les CPC	Nombre de personnes employées (à temps plein, à temps partiel ou occasionnel par type de flotte)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge, et lié à des types d'engins spécifiques (par exemple, senne, palangre, etc.). Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour déterminer l'importance relative des pêcheries thonières
2	Emploi dans les CPC sur les thoniers de pays tiers opérant dans l'Océan Indien	ETP	Nombre de personnes originaires d'États côtiers qui dépendent directement des navires de pays tiers	Nombre de personnes employées (à temps plein, à temps partiel ou occasionnel par type de flotte)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge, et lié à des types d'engins spécifiques (par exemple, senne, palangre, etc.). Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour en déduire l'importance relative
3	Emploi dans les CPC au sein d'entreprises approvisionnant les flottes thonières opérant dans l'Océan Indien (secteur en amont)	ETP	Nombre de particuliers dans les CPC dépendant directement des entreprises approvisionnant le secteur de la capture du thon et effets multiplicateurs de l'emploi de l'activité du secteur de la pêche	Nombre de personnes employées (à temps plein, à temps partiel ou occasionnel)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge. Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour déterminer l'importance relative des pêcheries thonières. Peut concerner des emplois liés à l'entretien de navires étrangers lorsqu'ils débarquent dans un pays.
4	Emploi dans les CPC au sein d'entreprises de transformation / commercialisation de thons capturés dans l'Océan Indien	ETP	Nombre de personnes dépendant directement de la transformation du secteur thonier en aval dans les CPC, et effets multiplicateurs de la commercialisation et de l'emploi de l'activité du secteur de la pêche	Nombre de personnes employées (à temps plein, à temps partiel ou occasionnel)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge. Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour déterminer l'importance relative des pêcheries thonières. Peut concerner l'emploi des débarquements de navires étrangers s'il en existe dans un pays.

	Nom possible de l'indicateur social	Unité	En tant que mesure de	Données requises	Remarques
5	Thons capturés dans l'Océan Indien disponibles pour la consommation locale dans les États côtiers	Tonnes	Contribution du secteur de la capture de la CPC (États côtiers et non côtiers) à la sécurité alimentaire dans les États côtiers	Tonnes de débarquements intérieurs + importations de thon / débarquements de pays tiers (poids vif), moins les tonnes (poids vif) des exportations (de l'indicateur 3)	Peut être associé à des données sur les protéines et les oligoéléments par kg de thon et à des données nationales sur la consommation de protéines, afin de déterminer l'importance et la contribution absolues et relatives des thons à la sécurité alimentaire nationale. Peut également être associé aux données sur la population pour obtenir des données sur la consommation de thons par habitant
6	Revenus annuels des membres d'équipage dans le secteur de la capture de thon pour les flottes opérant dans l'Océan Indien	USD/an/personne	Attractivité du secteur de la pêche de thon en tant que forme d'emploi et contribution au bien-être des ménages	Rémunération moyenne des équipages par an (par type de flotte)	Peut être associé aux volumes de capture pour obtenir les revenus de l'équipage par tonne de thons débarqués. Et les revenus peuvent être comparés aux revenus d'autres secteurs
7	Prix de vente au détail des thons de l'Océan Indien	USD/kg	Accessibilité des thons issus des pêcheries de la CTOI pour les consommateurs des CPC	Prix au kg sur les marchés de détail (par espèce)	Peut-être associé aux données sur les coûts par kg d'autres sources de protéines et sur les niveaux de revenu pour évaluer le niveau d'accessibilité en prix des différentes sources de protéines

Remarques : plusieurs CPC ont suggéré dans leurs réponses concernant la disponibilité des données (mentionnées à la section 3) que l'ETP n'est pas pertinent/utile en tant qu'unité de mesure pour l'emploi, préférant à la place des chiffres directs ou une classification de l'emploi à temps plein ou à temps partiel.

Tableau 10: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs sociaux

Indicateurs sociaux	Utilité		Faisabilité	
	Score	Classement	Score	Classement
1. Emploi dans le secteur de la capture de thon sur les navires battant pavillon des CPC et opérant dans l'Océan Indien	3,67	1	3,20	1
2. Emploi de ressortissants des CPC sur les navires thoniers de pays tiers opérant dans l'Océan Indien	3,13	6	2,67	6
3. Emploi dans les CPC au sein d'entreprises approvisionnant les flottes thonières opérant dans l'Océan Indien (secteur en amont)	3,31	4	2,86	5
4. Emploi dans les CPC au sein d'entreprises de transformation / commercialisation de thons capturés dans l'Océan Indien	3,40	2	2,87	3=
5. Thons capturés dans l'Océan Indien disponibles pour la consommation locale dans les États côtiers	3,33	3	3,07	2
6. Rémunération annuelle des membres d'équipage dans le secteur de la pêche de thon pour les flottes opérant dans l'Océan Indien	2,94	7	2,29	7
7. Prix de vente au détail des thons de l'Océan Indien	3,20	5	2,87	3=
Moyenne	**3,28**		**2,83**	

Source: analyse des consultants des questionnaires des CPC. Remarques: le score maximum possible pour un indicateur est 4. Les scores se composent de la moyenne des réponses parmi les CPC ayant retourné le questionnaire et ayant soumis des réponses pour les différents indicateurs

Figure 2: Opinions des CPC sur l'utilité et la faisabilité des indicateurs sociaux (scores)

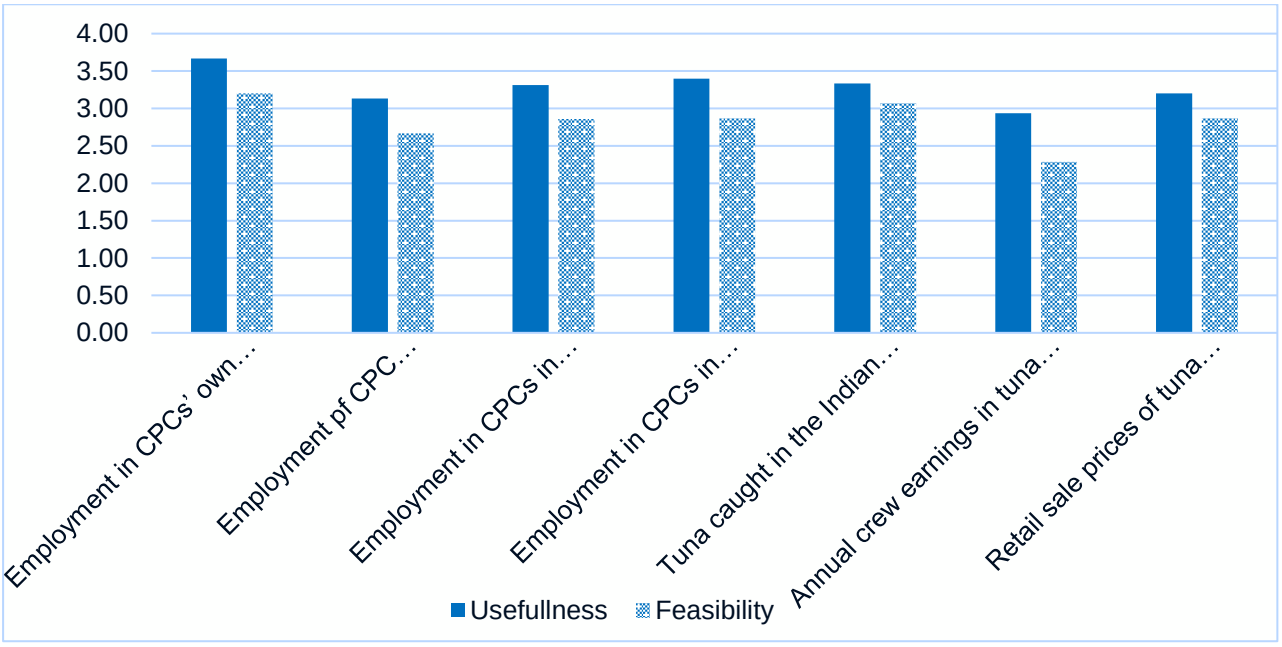

Source: analyse des consultants des questionnaires des CPC. Remarques: le score maximum possible pour un indicateur est 4. Les scores se composent de la moyenne des réponses parmi les CPC ayant retourné le questionnaire et ayant soumis des réponses pour les différents indicateurs

L'analyse et la présentation des opinions des CPC sur les possibles indicateurs sociaux indiquent :

- Pour les 7 indicateurs, les scores sont plus élevés pour leur utilité que pour la

faisabilité des exigences en matière de collecte de données.

- Les CPC considèrent que tous les indicateurs sociaux sont très utiles, tous les indicateurs, à une exception près, totalisant un score moyen de 3, sur un score maximum de 4.
- Les CPC considèrent collectivement que l'emploi dans le secteur de la capture est plus important que l'emploi dans les secteurs en amont ou en aval en tant qu'indicateur, sans doute en raison du fait qu'au moins dans le secteur en amont les entreprises peuvent approvisionner des thoniers et d'autres navires.
- Les indicateurs considérés comme les plus utiles sont également ceux qui se situent aux trois premières places pour la faisabilité de la collecte de données, ce qui suggère qu'ils pourraient servir de base à un cadre de collecte de données élargi limité, le cas échéant.
- Le faible classement de faisabilité de l'indicateur 2 (emploi sur des navires de pays tiers) et de l'indicateur 6 (revenus de l'équipage) est probablement dû au fait de devoir dépendre des autres CPC en ce qui concerne les données (pour l'indicateur 2) et de la nécessité de questionnaires potentiellement coûteux et demandant d'importantes ressources(pour l'indicateur 6) ainsi que la possible réticence de l'équipage à divulguer des informations précises sur sa rémunération.

5.3 Autres indicateurs socioéconomiques

Les indicateurs proposés dans le tableau ci-dessus, et sur lesquels les CPC ont été invités à s'exprimer dans le questionnaire, étaient considérés par les consultants comme potentiellement pertinents. Le questionnaire prévoyait également de l'espace pour que les CPC proposent d'autres indicateurs qui méritent réflexion.

Seules 7 CPC ont inclus des commentaires relatifs à d'autres indicateurs qui pourraient être utiles. Les propositions visant à d'autres indicateurs/données incluaient:

- La part du budget de l'État que représentent les droits d'accès
- Les coûts de gestion et de recherche afin de mesurer le niveau de soutien/subventions du gouvernement pour la pêche de thon.
- La contribution du secteur thonier au PIB.
- La consommation de thons par habitant (se reporter également à la remarque sur l'indicateur social 5 au Table 9 qui suggérait également ce point).
- La proportion d'employés dans le secteur thonier par rapport à l'emploi total dans le pays.
- La contribution de l'activité thonière aux revenus des ménages dans les communautés côtières et la dépendance vis-à-vis de l'activité thonière par rapport à d'autres activités générant des revenus.
- Le pourcentage de populations côtières dépendant dans une certaine mesure du secteur thonier.
- Le nombre de différents types d'infrastructures mises à la disposition des thoniers.

5.4 Données et indicateurs sociaux et économiques dans d'autres organisations régionales

Plusieurs indicateurs et données socioéconomiques sont collectés tous les ans par l'Agence des pêches du forum (FFA) et publiés dans son Recueil des statistiques économiques et de

développement. Ils sont présentés ci-après et représentent une mesure objective des données qui peuvent être théoriquement collectées/générées de manière uniforme dans de multiples pays et qui sont considérés utiles dans le cadre de la gestion régionale des pêches. La FFA collecte des données en ayant recours à un correspondant/consultant dans chaque pays, qui se situe généralement, mais pas toujours, au sein du Ministère des pêches. Elle utilise ensuite ces données pour aider ses membres qui prennent des décisions souveraines sur leurs ressources thonières et participent à la prise de décisions sur la gestion des thons à travers des agences telles que la Commission de la Pêche dans le Pacifique Central et Occidental (WCPFC). Ces données se basent sur une combinaison de données fournies par les correspondants nationaux et des travaux spécifiques de la FFA pour calculer les chiffres.

- Volume des captures et valeur par espèce, type d'engin et zone.
- Prix en USD/tonne par espèce de thon, provenant essentiellement des données des importations[39], mais aussi du prix au bateau dans certains ports.
- Prix du diesel à usage maritime (provenant de différentes sources).
- Données nationales sur les volumes et valeurs des captures.
- Données nationales sur :
    - La contribution du secteur de la pêche au PIB (USD)
    - Les contributions combinées du secteur de la pêche et de la transformation à terre au PIB (USD)
    - Les recettes générées par les droits de licences et d'accès (USD)
    - Les volumes de transformation à terre (tonnes)
    - L'emploi (nombre)
    - Les exportations vers les principaux marchés (USD)
    - La balance des paiements (USD)
    - Les revenus de l'emploi (USD)
    - Les achats locaux (USD)

Dans l'Union Européenne (UE), la gestion des pêches repose sur un ensemble de données socioéconomiques collectées, gérées et fournies par les pays de l'UE sous forme de rapports annuels, comme requis par le Règlement (UE) 2017/1004 du 17 mai 2017. Le Centre Commun de Recherche (CCR) assemble les données, les stocke dans sa base de données, analyse leur qualité et couverture et les met à la disposition des groupes de travail du Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP). Le CSTEP fournit un avis à la Commission Européenne, qui soumet par la suite des propositions au Parlement Européen et au Conseil de l'Union Européenne sur les stratégies et la gestion. L'évaluation des stratégies et des décisions de gestion dépend aussi, dans une large mesure, de ces données. Les données collectées et les indicateurs en résultant incluent un ensemble de questions économiques et sociales sur différents sous-secteurs [40]:

- *Pour la flottille de pêche:* Capacité de la flottille (nombre, TB, kW) ; effort de pêche (jours en mer, jours de pêche, jours de pêche TB, jours de pêche kW) ; emploi (total et ETP, emplois par navire, emploi par TB) ; salaires moyens de l'équipage ; poids et valeur des débarquements (et par jour de pêche et jour en mer) ; utilisation du carburant (litres par tonne de poisson débarqué) ; et performances économiques de la flottille (revenus, différents types de coûts) ; et indicateurs de performances économiques (revenu, valeur ajoutée brute, bénéfice brut, bénéfice net, et globalement par rapport au revenu). En général, toutes ces données et indicateurs sont disponibles pour différents types/catégories de flottille.
- *Pour le secteur de la transformation :* Structure *(*nombre d'entreprises de différentes tailles basé sur le nombre d'emplois) ; emploi (nombre et ETP et par sexe) ; indicateurs d'ETP par entreprise, salaire moyen, productivité du travail.

[39] Les données des importations peuvent être associées aux estimations des coûts, d'assurance et de fret pour calculer les valeurs au bateau
[40] Des types de données similaires sont collectés sur le secteur de l'aquaculture

Au sein de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM), les CPC sont tenues de fournir des données et informations en vertu de recommandations contraignantes[41]. S'agissant des informations socioéconomiques, la Recommandation GFCM/41/2017/6 relative à la communication de données sur les activités de pêche dans la zone d'application de la CGPM est le résultat de la mise en œuvre progressive du cadre de réglementation de la collecte de données. Cette recommandation récente requiert que les CPC soumettent de nouvelles données socioéconomiques pour permettre d'améliorer les analyses. Ces données, disponibles par groupe de navires du secteur de la capture, incluent:

- Les valeurs des débarquements à la première vente par espèce
- La structure des coûts de la pêche - coûts variables (personnel, énergie, entretien, coûts commerciaux, autres), coûts fixes, coûts en capital
- L'emploi total dans le secteur de la capture

Ces données et d'autres données de la FAO sont utilisées par la CGPM afin de fournir des indicateurs :

- Les estimations de la marge brute d'autofinancement des groupes de navires sont calculées en utilisant les recettes moins les coûts de fonctionnement.
- En tant qu'indicateur de la productivité, la production moyenne en termes de valeur à la première vente pour chaque pêcheur est présentée pour donner une idée de l'efficacité de la production.
- La soumission des données sur l'ETP est facultative mais ces données sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles pour fournir un meilleur indicateur de la rémunération par ETP.
- Une balance commerciale standardisée (STB) est calculée[42] en tant qu'indicateur permettant de déterminer si un pays est un exportateur ou un importateur net de produits de la pêche.
- La valeur totale des produits de poissons commercialisés (exportations plus importations) est fournie pour les CPC[43].

Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Les CPC sont tenues de prendre en compte les données socioéconomiques dans leurs rapports annuels mais des exigences spécifiques concernant ces données ne sont pas en vigueur. Les directives pour la préparation des rapports annuels indiquent que la « Section 1 du rapport apportera un complément d'information aux données transmises à l'ICCAT sur les prises totales, l'effort, la CPUE et les données de fréquence de taille, et fournira une brève description des tendances des pêcheries thonières pendant l'année précédente. On insistera en particulier sur les changements des caractéristiques de la pêche ou sur les dernières évolutions de ces pêcheries, ainsi que sur les facteurs *socio-économiques* (mis en évidence par nos soins] qui influencent ou qui expliquent ces changements et ces évolutions. »[44]

En outre, le Sous-comité des écosystèmes de l'ICCAT a examiné la viabilité des données et indicateurs qui pourraient refléter les bénéfices socioéconomiques et la dépendance vis-à-vis

[41] FAO. 2018. The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries. Commission générale des pêches pour la Méditerranée Rome. 172 pp. License: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
[42] Calculé comme un ratio du pourcentage entre la balance simple (exportations moins importations) et le volume total du commerce (exportations plus importations).
[43] Les données disponibles sont agrégées par pays dans la base de données de la Production et du commerce mondiaux de produits de la pêche de la FAO et elles ne se composent pas exclusivement des produits de poissons provenant des pêcheries de capture de la zone d'application de la CGPM. Par conséquent, ces données incluent également la valeur de produits de poissons commercialisés provenant de l'aquaculture, d'autres principales zones de pêche de la FAO (notamment dans le cas de l'Égypte, de la France, du Maroc, de la Fédération de Russie et de l'Espagne, qui sont riverains de plusieurs zones de pêche de la FAO) ainsi que des réexportations.
[44] https://www.iccat.int/Documents/Recs/compendiopdf-e/2012-13-e.pdf

des ressources de l'ICCAT[45]. Le Plan stratégique pour la science du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) 2015-2020[46] inclut une stratégie visant à « inclure dans les programmes nationaux d'échantillonnage la collecte des informations socio-économiques provenant des pêcheries de grands pélagiques en développant des protocoles de collecte des données socio-économiques pour les pêcheries de grands pélagiques et actualiser les bases de données de l'ICCAT afin d'inclure des données autres que biologiques » ainsi qu'un objectif de collecte de données visant à « développer des protocoles de collecte des données socio-économiques » dans le cadre des avis sur les écosystèmes.

Certains indicateurs analysés et présentés par Tsuji *et al* (2018)[47] dans ce contexte, tous potentiellement possibles en utilisant exclusivement les données de la FAO[48], étaient :

- La valeur des thonidés produits dans la zone ICCAT (US$ '000)
- La contribution des thonidés à la valeur totale des poissons produits dans la zone ICCAT (%)
- La contribution des thonidés produits dans la zone ICCAT à la valeur de la production totale de poissons (%)
- Les rémunérations des exportations/ réexportations de thons et de requins produits dans la zone ICCAT (US$ '000)
- La contribution des exportations/ réexportations de thons et de requins depuis la zone ICCAT aux rémunérations totales pour les poissons et produits de poissons (%)

Il est patent d'après les listes des données et d'indicateurs ci-dessus que les données collectées et les indicateurs déduits sont bien souvent similaires à ceux proposés par les consultants quant à leur potentiel d'utilisation dans le cadre de la CTOI, et qui ont déjà été discutés dans le présent rapport. Il est également intéressant de noter la reconnaissance croissante des données socio-économiques pour informer les décisions de gestion, notamment dans le cadre de la gestion des pêches basée sur les écosystèmes.

[45] Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 75(2): 276-284 (2018). Tsuji, S. et al : Socio-economic aspects of the ICCAT fisheries.
[46] https://www.iccat.int/Documents/SCRS/STRATEGIC-PLAN_FR.pdf
[47] Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 75(2): 276-284 (2018). Tsuji, S. et al : Socio-economic aspects of the ICCAT fisheries.
[48] https://comtrade.un.org/data

6. Conclusions et recommandations

6.1 Conclusions

Les conclusions qui peuvent être tirées des faits et conclusions présentés dans les sections précédentes sont les suivantes.

1. Une amélioration des données socioéconomiques mises à la disposition de la CTOI renforcerait certainement de meilleures décisions de gestion.
2. La collecte des données socioéconomiques sur les aspects des pêcheries thonières des CPC par la CTOI est justifiée et mandatée par les Articles IV et V de l'Accord portant création de la CTOI. Ces Articles pourraient être interprétés comme requérant la participation de la CTOI à ces questions.
3. L'intention de la CTOI est d'évoluer vers une approche de la gestion des pêches davantage axée sur les écosystèmes, comme souligné dans le rapport de la 20e Session du Comité Scientifique de la CTOI, et l'EBFM traite non seulement des conséquences écologiques de la pêche et des exigences liées à la durabilité environnementale mais également des implications socioéconomiques (bonnes et mauvaises) générées par les arrangements institutionnels et de gestion en lien avec les pêches. Cela implique que des données socioéconomiques doivent être disponibles au niveau régional pour contribuer aux décisions de gestion de la CTOI.
4. Le fait que cette étude de portée ait été demandée par la CTOI révèle au moins l'intérêt potentiel des CPC envers la disponibilité et l'utilisation des données socioéconomiques et de certains indicateurs associés par la CTOI.
5. La collecte actuelle des données sociales et économiques par les CPC est fragmentaire et loin d'être uniforme en ce qui concerne les éléments collectés par les différentes CPC. À des fins d'utilité pour la gestion, un jeu de données prioritaires de base devrait être fourni par toutes les CPC.
6. D'autres organisations régionales, et de plus en plus, s'engagent dans la collecte et l'utilisation des données sociales et économiques. Ces données s'avèrent très utiles dans le cadre de la prise de décisions de gestion et leur nécessité est de plus en plus reconnue pour la gestion des pêches basée sur les écosystèmes. Cependant, les mécanismes de collecte, de stockage, d'analyse et d'utilisation des données demandent d'importantes ressources au niveau national et le soutien des instituts/organismes concernés, car les données doivent être interprétées avant de pouvoir être utilisées dans des stratégies ou décisions de gestion.
7. Certains indicateurs pourraient être générés sans que les CPC ne doivent élargir la collecte des données, en utilisant par exemple les jeux de données disponibles publiquement (par ex. les données de la FAO, les statistiques d'importation). À titre d'exemple, les données d'importations peuvent être utilisées pour estimer les prix au bateau (en tenant compte des coûts de transport, d'assurance et de fret) et, associées aux données de capture des CPC, peuvent servir de base à la génération des estimations des valeurs débarquées par espèce.
8. Cependant, les CPC consultées dans le cadre de cette étude de portée ne sont pas unanimement en faveur d'élargir la collecte des données ni même de devoir les soumettre à la CTOI (que ce soit sous forme d'un exercice ponctuel pour contribuer

aux discussions d'allocation, ou plus régulièrement). Les raisons à cette réticence concernent généralement l'augmentation des coûts et des besoins en personnel requis, des difficultés administratives pour obtenir l'autorisation de modifier les mécanismes de collecte de données actuels, le fait que de nombreuses CPC considèrent déjà que les exigences en matière de collecte de données (pas seulement pour la CTOI mais de façon plus générale) représentent une lourde charge administrative et que les obligations pour une collecte de données élargie devraient parfois s'accompagner d'une assistance en termes de formation pour les CPC.

6.2 Recommandations

D'après les résultats et les conclusions obtenus, les recommandations pour examen par la Commission de la CTOI sont les suivantes[49]:

1. Étudier et décider si, compte tenu des bénéfices potentiels, et malgré les coûts et difficultés y afférents, un ensemble de données socioéconomiques devrait être requis des CPC pour soumission à la CTOI, ou s'il relève des CPC de décider elles-mêmes si elles souhaitent élargir la collecte des données et utiliser ces données dans les discussions d'allocation.
2. S'il est décidé que les CPC devraient collecter et soumettre un ensemble de données socioéconomiques à la CTOI, étudier et décider s'il devrait s'agir d'un exercice ponctuel ou d'une soumission plus régulière.
3. S'il est décidé que les CPC devraient collecter et soumettre un ensemble de données socioéconomiques à la CTOI, discuter et décider des mécanismes institutionnels appropriés et notamment s'il est nécessaire de mettre en place un Groupe de Travail sur les aspects socioéconomiques des pêcheries de la zone de compétence de la CTOI. Ce groupe de travail pourrait être temporaire si les données ne sont utilisées que pour les discussions d'allocation, ou permanent si une collecte de données régulière est convenue. Dans les deux cas, entreprendre les démarches d'ordre procédural et pratique pour mettre en place ce groupe de travail.
4. Même s'il est décidé de ne pas élargir la soumission des données des CPC, étudier et décider si un groupe de travail pourrait s'appuyer sur le contenu de la présente étude de portée pour générer un ensemble d'indicateurs en utilisant d'autres sources de données existantes.
5. Si ce groupe de travail est mis en place, il devrait étudier et formuler des propositions aux CPC à des fins d'examen afin de déterminer quelles données et quels indicateurs devraient être choisis/inclus. Une orientation sur les définitions des données et des indicateurs devrait également être fournie afin de garantir une approche uniforme des données et indicateurs dans toutes les CPC.

[49] En tant qu'étude de portée seulement, et en notre qualité de consultants, nous ne considérons pas qu'il soit pertinent de formuler des recommandations sur les données et indicateurs spécifiques à collecter. Notant les bénéfices potentiels de l'amélioration des données évoqués dans nos conclusions, et après avoir examiné l'ensemble des données et indicateurs possibles, il est plus approprié que la Commission de la CTOI, et éventuellement un groupe de travail mis en place à cet effet, analyse et convienne des données qui pourraient être collectées à l'avenir et les indicateurs qui devraient être déduits.

Annexe A: Références et sources d'informations

COFREPECHE, NFDS, MRAG and POSEIDON, 2015. Ex post and ex ante evaluation of the protocol to the Fisheries Partnership Agreement between the EU and the Republic of Mauritius (Framework contract MARE/2011/01 – Lot 3, specific contract 16). Brussels, 141 p

COFREPECHE, Poseidon, NFDS et MRAG, 2015b. Évaluation rétrospective et prospective du protocole de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et l'Union des Comores. Contrat cadre MARE/2011/01 - Lot 3, contrat spécifique n° 15. Bruxelles, 124

Department of Agriculture and Water Resources / Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics and Sciences, 2018. Fishery Status Report. http://www.agriculture.gov.au/abares/research-topics/fisheries/fishery-status/overview#13-economic-status

European Union, 2018. Évaluation rétrospective et prospective du protocole à l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République de Madagascar. Rapport final

European Union 2018b. Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) – The 2018 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF-18-07). Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2018, JRC112940, ISBN 978-92-79-79390-5, doi:10.2760/56158

European Union, 2019. Ex-post and ex-ante evaluation study of the Fisheries Partnership Agreement between the European Union and the Republic of Seychelles and of its Implementing Protocol. Final Report (in press)

FAO FishStatJ database. http://www.fao.org/fishery/statistics/software/FishStatJ/en

FAO. 2018. The State of Mediterranean and Black Sea Fisheries. General Fisheries Commission for the Mediterranean. Rome. 172 pp. License: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

IOTC–SC20 2017. Report of the 20th Session of the IOTC Scientific Committee. Seychelles, 30 November – 4 December 2017. IOTC–2017–SC20–R[E]: 232 pp.

IOTC catch database: http://iotc.org/sites/default/files/documents/2018/10/IOTC-2018-WPTT20-DATA03b_-_NC_scenario2_0.zip

Macfadyen, G., Huntington, T., Defaux, V., Caillart, B. (2016). Study of the global estimate of the value of tuna fisheries - Phase 1-3 reports.

Ministry of Fisheries Marine Resources and Agriculture, 2019. The Maldives National Plan of Action to prevent, deter and eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing. Ministry of Fisheries, Marine Resources and Agriculture, Malé, Republic of Maldives, 2019.

Tsuji, S. et al : Socio-economic aspects of the ICCAT fisheries. Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 75(2): 276-284 (2018).

Annexe B: Questionnaire

Étude exploratoire de la CTOI sur les données et indicateurs socio-économiques des pêcheries de la CTOI : Questionnaire

Introduction

À sa 22e session, la CTOI a adopté la résolution 18/09 qui détaille les exigences relatives à une étude exploratoire sur les données et indicateurs socio-économiques des pêcheries de la CTOI . Dans la circulaire 2018-51 de la CTOI, la Commission a informé les CPC que l'étude avait été sous-traitée au bureau d'études Poseidon Aquatic Resource Management Limited et a demandé aux CPC de coopérer avec Poseidon.

Ce questionnaire a été préparé par Poseidon dans le cadre de l'étude exploratoire. Le questionnaire a pour objectif de déterminer quelles données sur les pêcheries thonières de la CTOI sont actuellement collectées et disponibles au niveau national (ou pourraient être collectées à l'avenir), et de solliciter le point de vue des CPC sur les indicateurs potentiels qui pourraient être utiles à la CTOI à des fins de gestion. Il est demandé à chaque CPC de remplir ce questionnaire et de fournir des informations relatives à son propre pays.

Au sein de cette étude, veuillez considérer les « pêcheries de thons » désignant celles ciblant toutes les **espèces relevant du mandat de la CTOI** et noter que toutes les questions concernent la pêche de thons dans l'océan Indien uniquement, ainsi que leurs impacts en amont et en aval dans les CPC.

Pour chaque question, veuillez nous indiquer la disponibilité des données non seulement de votre institution, mais de toutes les sources de votre pays.

Nous vous serions reconnaissants de compléter le questionnaire ci-dessous **au plus tard le 22 Mars 2019,** en le renvoyant par courrier électronique à **vincent@consult-poseidon.com**.

Pour toute demande de clarification lorsque vous remplissez le questionnaire, n'hésitez pas à m'écrire à l'adresse e-mail ci-dessus. Je vous répondrai immédiatement.

Nous sommes conscients que le questionnaire peut prendre un certain temps à remplir. Cependant, l'absence de réponse des CPC, ou des questionnaires incomplets, auront un impact négatif sur la qualité et la valeur potentielle de l'étude. Nous dépendons donc de votre bonne volonté pour cet exercice et vous remercions par avance de votre temps et de votre soutien. Veuillez également noter que, sur la base de vos réponses, nous vous demanderons plus tard de fournir les données que vous avez annoncées être actuellement disponibles.

Vincent defaux,
Directeur, Poseidon

Section 1: Coordonnées des personnes ayant rempli le questionnaire

Nom du CPC / pays	
Désignation (par exemple, M., Mme, Mme, Dr. etc.)	
Nom (prénom, NOM)	
Organisation	
Position dans l'organisation	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Adresse Skype	

Section 2: Données sur les aspects sociaux des pêcheries de thons

Qu.1 Disponibilité de données sur l'emploi dans le secteur de la pêche filière « capture » des thoniers opérant dans la zone de compétence de la CTOI. Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Colonne Question	A Oui/non (ou n/a[50])	B Si « Oui », quelle est l'année la plus récente des données	C Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	D Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	E Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données sont-elles disponibles sur l'emploi total dans la filière « capture » ?					
Ces données sur l'emploi sont-elles disponibles pour les employés à temps plein, à temps partiel et occasionnels?					
Sont-elles converties / enregistrées en équivalents temps plein ?					
Sont-elles disponibles par sexe ?					
Sont-elles disponibles par âge ou par groupe d'âge ?					
Sont-elles disponibles par type de flotte, par exemple senne tournante, palangre, etc. ?					
Sont-elles disponibles concernant vos ressortissants sur les navires nationaux battant votre pavillon ?					

[50] Veuillez entrer n/a si la question ne s'applique pas à vous en tant que CPC. Par exemple, si vous n'avez pas de ressortissants employés sur des navires battant pavillon d'un pays tiers, ou si vous êtes un CPC sans navires thoniers

Colonne	A	B	C	D	E
Question	Oui/non (ou n/a[50])	Si « Oui », quelle est l'année la plus récente des données	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Sont-elles disponibles concernant l'emploi de vos ressortissants sur des navires étrangers / de pays tiers ?					
Sont-elles disponibles concernant l'emploi de ressortissants étrangers sur les navires nationaux que vous signalez ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note ici si vous le jugez nécessaire, et expliquer toute entrée « n/a »					

Qu. 2 Disponibilité des données sur l'emploi <u>secteur de l'approvisionnement (filière « amont ») des flottes de thons pêchant dans la zone de compétence de la CTOI.</u> (Il s'agit des fournisseurs d'intrants du secteur « capture » tels que les fournisseurs d'engins de pêche, les chantiers navals, etc.). Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Colonne Question	A Oui/non (ou n/a)	B Si « Oui », quelle est l'année la plus récente des données	C Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	D Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	E Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données d'emploi total sont-elles disponibles dans le secteur amont fournissant la flotte de thonidés opérant dans l'océan Indien ?					
Des données sur l'emploi sont-elles disponibles sur les emplois à temps plein, à temps partiel et occasionnels ?					
Ces données sont-elles converties en équivalents temps plein ?					
Sont-elles disponibles par sexe ?					
Sont-elles disponibles par âge ou par groupe d'âge ?					
Sont-elles disponibles pour les entreprises fournissant différents types de flotte, par exemple senne tournante, palangre, etc. ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile et expliquer toute entrée « n/a » ici :					
Si les données sur l'emploi dans le secteur en amont ne sont pas disponibles, des informations (qualitative et/ou quantitative) sont-elles disponibles sur les types ou les nombres d'entreprises en amont qui approvisionnent le secteur thonier ? Si oui, veuillez donner quelques exemples.					

Qu.3 Disponibilité de données sur l'emploi dans le secteur de <u>la transformation / commerce de thons capturés dans la zone de compétence de la CTOI</u>. Veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données sont-elles disponibles sur l'emploi total dans le secteur de la transformation / commercialisation du thon basées sur les captures effectuées dans l'océan Indien ?					
Ces données sont-elles disponibles à temps plein, à temps partiel et occasionnellement ?					
Ces données sont-elles converties en équivalents temps plein ?					
Sont-elles disponibles par sexe ?					
Sont-elles disponibles par âge ou par groupe d'âge ?					
Sont-elles disponibles séparément pour les nationaux et pour les travailleurs étrangers ?					
Sont-elles disponibles pour les entreprises recevant du poisson de différents types de flottilles (par exemple , senneurs, palangriers, etc.) et / ou traitant différentes espèces					
Sont-elles désagrégées par traitement à petite et à grande échelle ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile et expliquer toute entrée « n/a » ici :					

Qu. 4 Données sur la contribution des captures de thon <u>dans la zone de compétence de la CTOI</u> à la sécurité alimentaire

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données sont-elles disponibles sur les prix au détail des thons par espèce, pour les thons capturés dans l'océan Indien ?					
Des données sont-elles disponibles pour les débarquements intérieurs totaux (en tonnes) de thons capturés dans l'océan Indien ?					
Des données de débarquements nationaux (en tonnes) de thons capturés dans les pêcheries de l'océan Indien sont-elles disponibles par espèce ?					
Des données sont-elles disponibles sur les débarquements ou les importations de thons (en tonnes) par / en provenance de pays tiers ?					
Les données de débarquements ou d'importations de thons (en tonnes) par / en provenance de pays tiers sont-elles disponibles par espèce ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile et expliquer toute entrée « n/a » ici :					

Qu. 5 Données sur les revenus des équipages provenant des captures de thon <u>dans la zone de compétence de la CTOI</u>

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données sont-elles disponibles sur les revenus annuels moyens de vos marins ressortissants employés sur des thoniers battant votre pavillon qui opèrent dans l'océan Indien ?					
Des données sont-elles disponibles sur les revenus annuels moyens de vos marins ressortissants employés sur des thoniers de pays tiers opérant dans l'océan Indien ?					
Des données sont-elles disponibles sur les revenus annuels moyens des marins ressortissants étrangers employés sur des thoniers battant votre pavillon et opérant dans l'océan Indien ?					
Des données sont-elles disponibles sur les revenus annuels moyens sur les membres d'équipage employés sur des thoniers battant votre pavillon dans l'océan Indien pour les différents types de flotte ? Senne coulissante, palangre, etc.					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile et expliquer toute entrée « n/a » ici :					

Section 3 : Données sur les aspects économiques des pêcheries de thons

Qu. 6 Données de débarquements de thons capturés dans l'océan Indien dans les CPC (questions complémentaires à celles posées en « question 4 »)

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données sur les prix de vente au départ des navires (par kg ou par tonne) payés pour différentes espèces de thon capturées dans l'océan Indien sont-elles disponibles ? Soit les prix payés aux navires / pêcheurs au point de débarquement					
Des données de valeurs débarquées (en $ ou en monnaie locale) pour différentes espèces de thons capturés dans l'océan Indien sont-elles disponibles ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile et expliquer toute entrée « n/a » ici :					

Qu. 7 Données d'exportations de thons <u>capturés dans l'océan Indien</u> en provenance des CPC

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Existe-t-il des données d'exportation, en quantité, pour les différentes espèces de thons capturés dans l'océan Indien ?					
Des données de prix de vente à l'exportation (par kg ou par tonne) pour les différentes espèces de thon capturés dans l'océan Indien sont-elles disponibles ?					
Des données sur la valeur totale des exportations (en dollars ou en monnaie locale) des thons capturés dans l'océan Indien sont-elles disponibles ?					
Si oui, les données sur les exportations sont-elles disponibles par espèce (plutôt que par produit / code SH) ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile et expliquer toute entrée « n/a » ici :					

Qu. 8 Données de rentabilité dans les secteurs « amont », « capture » et « transformation » des captures de thons dans l'océan Indien

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Des données sur les coûts et les revenus[51] sont-elles disponibles pour différents types de flotte, par exemple senne tournante, palangre, etc. , pour identifier leurs bénéfices ($ et $ / tonne) ?					
Existe-t-il des données sur les coûts et les revenus des entreprises fournissant des intrants à la flotte de thonidés opérant dans l'océan Indien, afin d'identifier leurs bénéfices ($) ?					
Existe-t-il des données sur les coûts et les revenus pour les entreprises transformant et vendant des thons capturés dans l'océan Indien afin d'identifier leurs bénéfices? ($ et $ / tonne)					
Veuillez ajouter ici tout commentaire / note supplémentaire portant sur les réponses ci-dessus, par exemple, sur les différentes catégories de coûts / recettes collectés (le cas échéant) :					

[51] Par exemple, en identifiant les bénéfices opérationnels et nets dérivés des données sur i) le revenu, ii) les coûts de la pêche, par exemple. coût du carburant, coût de la participation de l'équipage, coût de la nourriture, autres coûts de la pêche tels que la glace, iii) coûts non liés à la pêche / coûts fixes, par exemple. entretien, licences, etc., iv) amortissement, intérêts / frais financiers.

Qu. 9 Données sur les recettes du gouvernement tirées des activités thonières <u>dans l'océan Indien</u>

Colonne	A	B	C	D	E
	Oui/non (ou n/a)	Si « Oui », quelle est l'année de données la plus récente	Si « Oui », quelle est la fréquence de collecte des données, par exemple une fois par an, tous les cinq ans, de manière irrégulière?	Si « Non » à la colonne A, seriez-vous prêt à étendre votre collecte de données pour recueillir et publier ces données (oui / non)	Si « Non » à la colonne D, veuillez indiquer ici pourquoi
Existe-t-il des données sur les recettes publiques provenant des droits d'accès et de licence versés par les navires nationaux pour la pêche de thons dans l'océan Indien ?					
Si « Oui », ces données sont-elles disponibles ventilées par espèce et type de flotte ?					
Des données sont-elles disponibles sur les recettes publiques provenant des droits d'accès et de licence payés par les navires de pays tiers pour la pêche de thons dans l'océan Indien ?					
Si « Oui », ces données sont-elles disponibles ventilées par espèce et type de flotte ?					
Existe-t-il des données sur les revenus des navires dans les États côtiers de la CTOI provenant des flottes thonières en visite dans les pays tiers ?					
Existe-t-il des données sur les revenus du gouvernement provenant des impôts sur le revenu des secteurs en amont, de la capture ou de la transformation ?					
S'il vous plaît fournir tout commentaire supplémentaire/note que vous jugerez utile ici. Veuillez <u>en particulier répondre à la question suivante : « seriez-vous prêt à rendre ces données publiques ? » :</u>					

Section 4 : Points de vue sur les indicateurs et le rôle de la CTOI

Vous trouverez dans les deux tableaux ci-dessous quelques indicateurs économiques et sociaux possibles. Tous les indicateurs sont potentiellement utiles s'ils sont collectés au niveau national :

i) pour informer de manière prospective (ex-ante) l'impact potentiel des décisions de gestion au niveau de la CTOI, par exemple l'impact de la réduction des captures à court terme ou du maintien ou de l'augmentation des captures ; et

ii) qui pourraient être utilisés pour évaluer rétrospectivement (ex post) les impacts de ces décisions de gestion, par exemple, les décisions de gestion pourraient avoir une incidence sur les indicateurs.

Notez également qu'un nombre important de ces indicateurs pourraient être comparés aux chiffres nationaux (ceux sur l'emploi, les exportations, les importations, par exemple) pour générer des indicateurs supplémentaires de dépendance.

Qu. 10. Pensez – vous que les indicateurs nationaux proposés dans les tableaux ci-dessous i) sont utiles et ii) réalisables (données pouvant être collectées facilement, etc.) ?

Dans les deux colonnes de droite, nous aimerions connaître votre point de vue sur :

i) le niveau d'utilité de chaque indicateur ; et

ii) à quel point l'indicateur est-il réalisable, d'après les données requises dans les tableaux, le potentiel coût de leur collecte et tenant compte de vos réponses sur la disponibilité des données plus tôt dans le questionnaire.

Ind. No.	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques	Utile? (pas du tout, un peu, modérément, très)	Réalisable? (pas du tout, un peu, modérément, facilement)
1	Débarquements dans les CPC de thons capturés dans l'océan Indien par leurs propres navires	$	Valeur des captures débarquées dans les CPC provenant des pêcheries de la CTOI par les navires nationaux	Prix à la sortie de navire et volumes débarqués (par espèce)	Peut être associé à d'autres données sur les pêcheries / espèces pour déterminer l'importance du secteur du thon dans les débarquements totaux de produits de pêche		
2	Débarquements dans les États côtiers de thons capturés par les navires de pays tiers dans l'océan Indien	$	Valeur des captures des pêcheries de la CTOI débarquées par des pays tiers dans les États côtiers de la CTOI	Prix sortie navire et volumes débarqués (par espèce)	Peut être associé à d'autres données sur les pêcheries / espèces pour déterminer l'importance du secteur du thon dans l'ensemble des produits de pêche débarqués. Également une mesure de la compétitivité et de l'attractivité du secteur de la transformation domestique pour les navires étrangers		
3	Exportations par les CPC de captures de thons effectuées dans l'océan Indien	$	Contribution aux recettes en devises et à la balance des paiements des captures de l'océan Indien par les navires de la CPC	Prix et volumes exportés (par espèce)	Peut être associé aux données nationales sur les exportations pour déterminer l'importance relative des captures nationales de thon dans les exportations		
4	Bénéfice net du secteur de la capture de thon dans l'océan Indien	$ et $ / tonne	Rentabilité des flottilles thonières de la CPC opérant dans l'océan Indien	Données sur les coûts et les revenus (par type de flotte)	Probablement uniquement à partir d'enquêtes périodiques. Données requises sur : i) le revenu, ii) les coûts de la pêche, par exemple le coût du carburant, le coût de la participation de l'équipage, le coût de la nourriture, d'autres coûts de la pêche tels que la glace,		

Ind. No.	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques	Utile? (pas du tout, un peu, modérément, très)	Réalisable? (pas du tout, un peu, modérément, facilement)
					iii) les coûts fixes autres que la pêche, tels que l'entretien, les licences, etc., iv) l'amortissement, les intérêts / frais financiers . Peut être commercialement sensible		
5	Résultat net provenant de la fourniture d'intrants au secteur de la pêche de thons dans l'océan Indien	$	Rentabilité de l'approvisionnement du secteur de la capture de thons de la CTOI et effets multiplicateurs de revenu dans les CPC du secteur de la capture sur les entreprises en amont	Données sur les coûts et les revenus pour les fournisseurs d'intrants et le pourcentage d'activités liées à la pêche de thons	Probablement uniquement à partir d'enquêtes périodiques. Les entreprises d'intrants pourraient bien fournir des pêcheries autres que celles ciblant les thons dans les pays où les espèces sont mélangées, ce qui rend les données peu fiables, à moins que le % du chiffre d'affaires ne puisse être attribué aux espèces de thons. Peut être commercialement sensible		
6	Résultat net de la transformation de thons capturés dans l'océan Indien	$ et $ / tonne	Rentabilité de la transformation en aval du thon capturé dans les pêcheries de la CTOI et effets multiplicateurs de revenu dans les CPC du secteur de la capture dans les pêcheries de la CTOI sur la transformation en aval	Données sur les coûts et les revenus pour les transformateurs et le pourcentage d'activités liées à la pêche au thon	Probablement uniquement à partir d'enquêtes périodiques. Les entreprises de transformation des pays pratiquant des pêches mixtes peuvent traiter plusieurs types d'espèces. Peut être commercialement sensible		
7	Total des droits d'accès / de licence payés par les pêcheurs domestiques de	$	Recettes de ressources générées pour les gouvernements par leurs ressortissants engagés	Paiements effectués auprès des gouvernements par les thoniers	Peut être associé aux tonnages capturés pour calculer les droits d'accès aux ressources de thons		

Ind. No.	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques	Utile? (pas du tout, un peu, modérément, très)	Réalisable? (pas du tout, un peu, modérément, facilement)
	thons (pêcheurs nationaux)		dans la pêche de thons dans la zone de la CTOI	nationaux appartenant à différents types et espèces de flottilles	par tonne de poisson. Applicable aux États côtiers et non côtiers		
8	Total des droits d'accès payés par les thoniers étrangers aux États côtiers	$	Recettes de ressources générées par les gouvernements des États côtiers de pays tiers à partir de la pêcherie de thon de la CTOI	Paiements effectués par les gouvernements de pays tiers / entreprises (de différents types et espèces de flotte)	Peut être associé aux tonnages capturés pour calculer les droits d'accès par tonne de poisson		
9	Recettes portuaires des flottes thonières de pays tiers en visite / débarquant dans les États côtiers	$	Recettes nationales des États côtiers de la CTOI provenant d'activités liées au port dues aux thoniers de pays tiers	Paiements effectués par des navires de pays tiers	Ces recettes peuvent provenir de multiples sources, par exemple les taxes de débarquements, d'accostage, etc. Cet indicateur permet également de mesurer la compétitivité / l'attractivité de services d'un lieu par rapport à d' autres lieux de débarquements		
10	Impôts sur le revenu auprès des gouvernements provenant d'activités liées au thon	$	Recettes nationales des CPC de la CTOI provenant des impôts sur le revenu dans le secteur « amont », « capture » et « aval » des pêcheries de thons de la CTOI	Paiements effectués par les entreprises aux gouvernements	Peut être couplé avec la génération d'impôts sur le revenu national pour obtenir la contribution de l'activité thonière		

Ind. No.	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques	Utile? (pas du tout, un peu, modérément, très)	Réalisable? (pas du tout, un peu, modérément, facilement)
11	Emploi dans le secteur de la capture de thons sur les navires battant pavillon des CPC et opérant dans l'océan Indien	ETP (équivalent temps plein)	Nombre de personnes directement dépendantes du secteur domestique de la capture de thons dans les CPC	Nombre de personnes employées (et leur nature à temps plein, à temps partiel ou occasionnel par type de flotte)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge, et lié à des types d'engins spécifiques (par exemple, senne tournante, palangre, etc.). Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour déterminer l'importance relative de la pêche de thons		
12	L'emploi dans les CPC sur les navires thoniers des pays tiers opérant dans l'océan Indien	ETP	Nombre de personnes originaires d'États côtiers qui dépendent directement des navires de pays tiers	Nombre de personnes employées (et leur nature à temps plein, à temps partiel ou occasionnel par type de flotte)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge, et lié à des types d'engins spécifiques (par exemple, senne tournante, palangre, etc.). Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour en déduire l'importance relative		
13	Emploi dans les CPC au sein d'entreprises fournissant les flottes de thonidés opérant dans l'océan Indien (secteur amont)	ETP	Nombre de personnes dans les CPC dépendant directement des entreprises fournissant le secteur de la capture du thon et effets multiplicateurs de l'emploi de l'activité du secteur de la capture	Nombre de personnes employées (et leur nature à temps plein, à temps partiel ou occasionnel)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge. Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour déterminer l'importance relative de la pêche au thon. Peut concerner des emplois liés à l'entretien de navires étrangers lorsqu'ils débarquent dans un pays		

Ind. No.	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques	Utile? (pas du tout, un peu, modérément, très)	Réalisable? (pas du tout, un peu, modérément, facilement)
14	Emploi dans les CPC au sein d'entreprises de transformation / commercialisation de thons capturés dans l'océan Indien	ETP	Nombre de personnes directement dépendantes de la transformation du secteur thonier en aval dans les CPC, et effets multiplicateurs de la commercialisation et de l'emploi de l'activité du secteur de la capture	Nombre de personnes employées (et leur nature à temps plein, à temps partiel ou occasionnel)	Devrait aussi idéalement être ventilé par sexe et par âge. Peut être associé aux données nationales sur l'emploi pour déterminer l'importance relative de la pêche au thon. Peut concerner l'emploi des débarquements de navires étrangers s'il en existe dans un pays		
15	Thons capturés dans l'océan Indien disponible pour la consommation locale dans les États côtiers	Tonne	Contribution du secteur de la capture de la CPC (États côtiers et non côtiers) à la sécurité alimentaire dans les États côtiers	Tonnes de débarquements intérieurs + importations de thon / débarquements de pays tiers (poids vif), moins les tonnes (poids vif) d'exportations (de l'indicateur 3)	Peut être associé à des données sur les protéines et les oligoéléments par kg de thon et à des données nationales sur la consommation de protéines, afin de déterminer l'importance et la contribution absolues et relatives des thons à la sécurité alimentaire nationale. Peut également être couplé avec des données sur la population pour obtenir des données sur la consommation de thons par habitant		
16	Revenus annuels des membres d'équipage dans le secteur de la capture de thon pour les flottes opérant dans l'océan Indien	$ / an / personne	Attractivité du secteur de la capture du thon en tant que forme d'emploi et contribution au bien-être des ménages	Rémunération moyenne des équipages par an (par type de flotte)	Peut être associé aux volumes de capture pour obtenir les revenus de l'équipage par tonne de thons débarqués. Et les revenus peuvent être comparés aux revenus d'autres secteurs		

Ind. No.	Nom possible de l'indicateur économique	Unité	En tant que mesure de / Description	Données requises	Remarques	Utile? (pas du tout, un peu, modérément, très)	Réalisable? (pas du tout, un peu, modérément, facilement)
17	Prix de vente au détail des thons de l'océan Indien	$ / kg	Caractère abordable des thons issus des pêcheries de la CTOI pour les consommateurs des CPC	Prix au kg sur les marchés de détail (par espèce)	Peut-être couplé avec des données sur les coûts par kg d'autres sources de protéines et sur les niveaux de revenu pour évaluer le niveau d'accessibilité en prix des différentes sources de protéines		

Qu. 11. Pour toute(s) autre(s) idée(s) d'indicateurs qui pourraient être utiles selon vous, veuillez l'(les) indiquer ici.

Répondez ici :

Qu. 12. Selon vous, est-il approprié et nécessaire que la CTOI demande des données économiques et sociales à tous les CPC afin d'établir un ensemble complet de données régionales selon des indicateurs tels que ceux proposés ci-dessus, ou pensez-vous que les CPC devraient être libres de collecter et d'utiliser ce type de données selon leurs choix dans les discussions sur la prise de décision de gestion de pêche.

Répondez ici :

Qu. 13. Selon vous, la fourniture de données économiques et sociales à la CTOI ne serait-elle que potentiellement utile dans le contexte des discussions d'allocation et en tant qu'exercice « unique », ou la fourniture régulière de telles données à la CTOI sur une base annuelle ou semestrielle pourrait-elle être utile pour contribuer aux autres discussions de la CTOI, pour suivre les tendances de contributions socio-économiques des pêcheries de thons, etc.

Répondez ici :

Qu. 14. Veuillez fournir votre point de vue général sur le réalisme d'élargir la collecte de données [à des données socio-économiques] sur les pêcheries de thons au niveau national en considérant les coûts, les ressources humaines, la logistique, et les responsabilités institutionnelles, etc.

Répondez ici :

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire

consult-poseidon.com

POSEIDON
AQUATIC RESOURCE MANAGEMENT